

NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE
L'EUROPE
ET
PRINCIPALEMENT
DE
LA SUISSE.

—
DÉDIÉ AU ROI.

J U I N 1771.

A NEUCHÂTEL,
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.





N O U V E A U
 JOURNAL HELVÉTIQUE.

J U I N 1 7 7 1 .

PREMIÈRE PARTIE.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

I. *ENCYCLOPÉDIE, ou dictionnaire universel, raisonné des connaissances humaines,*
 TOME IV. Yverdon 1771.

LE quatrième volume de ce grand ouvrage ne dépare point les précédens. Le nombre des articles de géographie absolu-

ment neufs est très-considerable. La géographie de la Suisse en particulier, est traitée fort exactement. On en peut juger par les articles *Baden*, *Bâle* &c, auxquels nous pourrons revenir dans la suite. La botanique se trouvera expliquée avec précision & d'une maniere complete, par la restitution de tous les mots omis dans la première édition. On trouvera des choses toutes nouvelles dans l'article astronomie, que l'on ne jugera point trop long, quoique très-étendu. Il est de l'un des plus célèbres astronomes de France. Ce même auteur a rétabli & expliqué un grand nombre de mots relatifs à cette science, qui avaient été omis. -- Au mot *Athée*, on lira avec fruit des réflexions sages contre l'athéisme. L'esprit de tolérance qui y régné, doit trouver autant de partisans que de lecteurs, & la longueur de cet article ne déplaira jamais à personne.

On avait omis dans l'édition de Paris, le mot *Atrophie*. On trouvera ici une dissertation de médecine intéressante sur cet amaigrissement du corps humain. Les bandages, cette partie si essentielle de la chirurgie, avaient été décrits très-imparfaitement d'après *James*, on trouvera ici une dissertation très-bien faite, qui présente tous les procédés relatifs aux différens cas;

avec les figures nécessaires. Ce morceau est de la main d'un chirurgien qui réunit supérieurement la théorie & la pratique de son art, & qui s'est distingué par plusieurs cures très-heureuses. A quelques articles pris de l'Encyclopédie de Paris, on a joint des supplémens dont chacun sentira le prix & l'importance; p. e. aux articles *attention*, *atmosphère*, *Athènes*, *Attique*, *attraction*, *aubes*, *aurores boréales*, *automate*, *autorité*, *baptême*, *banche*, &c. Au nom de chaque mois, on a ajouté un tableau bien fait de tous les ouvrages à exécuter alors dans la campagne. Nous allons donner l'extrait de quelques articles, où nos lecteurs trouveront des choses intéressantes.

Atmosphère est le nom qu'on donne à ce fluide qui environne la terre, c'est-à-dire, à l'air avec les vapeurs dont il est rempli. Quelques écrivains n'appellent ainsi que la partie de l'air le plus proche de la terre, qui reçoit les vapeurs & les exhalaisons, & qui rompt sensiblement les rayons de lumière. L'espace qui est au-dessus de cet air grossier, est supposé rempli par une matière plus subtile, qu'on appelle *éther*.

Un auteur moderne regarde l'atmosphère comme un grand vaisseau chymique, dans lequel la matière des corps sublunaires flotte en grande quantité. "Ce vaisseau,

dit-il, est continuellement exposé aux rayons du soleil, d'où il résulte une infinité de changemens dans ces corps.

On a inventé un grand nombre d'instrumens pour faire connaître & pour mesurer les variations de l'atmosphère; tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, les manomètres, les anémomètres &c. Et ce n'est pas sans raison qu'on a cherché à connaître avec exactitude ce fluide. Il s'insinue dans tous les vuides des corps, il influe sur leur production & sur leur dissolution; tous les effets, que les anciens attribuaient à l'horreur du vuide, sont uniquement dus à la pression de l'atmosphère.

Les corps organisés sont sur-tout affectés par le poids de l'air qui les environne: C'est à lui que les plantes doivent leur végétation, les animaux la respiration, la circulation, la nutrition. Il est la cause de plusieurs changemens dans l'économie animale, qui ont rapport à la santé, à la vie, aux maladies. Par conséquent il importe de calculer la quantité précise de la pression de l'atmosphère. Pour cela, il faut observer que notre corps, également pressé dans tous les points de sa surface, soutient un poids égal à un cylindre d'air, dont la base ferait égale à la surface de notre corps, & la

hauteur à celle de l'atmosphère. Or le poids d'un tel cylindre d'air est égal à celui d'un cylindre d'eau de même base, & de 32 pieds de hauteur environ. Ainsi chaque pied quarré de la surface de notre corps est pressé par le poids de 32 pieds cubes d'eau, dont chacun pèse 70 livres; par conséquent en tout 2240 livres. Si on suppose que la surface du corps de l'homme contienne 17 pieds quarrés, on trouvera qu'il soutient un poids de 33,600 livres. Sur une quantité si considérable, il doit y avoir beaucoup de variations. La hauteur du mercure dans le baromètre sert à mesurer la différence du poids de l'air; & comme la plus grande variation dans la hauteur du mercure est de trois pouces, il s'enfuit que la plus grande différence entre la pression de l'air sur nous, sera égale au poids d'un cylindre de mercure, de trois pouces de hauteur, qui aurait une base égale à la surface de notre corps, ce qui ferait $3860\frac{1}{2}$ livres.

Il faut donc cesser d'être surpris de ce que le changement de température affecte si sensiblement nos corps, & dérange quelquefois notre santé. Quand on considère que nous soutenons dans certains tems près de 4000 livres de plus que dans d'autres, & que cette variation est quelquefois très,

soudaine, il y a lieu d'être surpris que le tissu des parties de notre frêle machine n'en soit pas totalement brisé. La circulation du sang devrait cesser entièrement, si la force contractive du cœur n'était pas plus grande, à mesure que la résistance à surmonter est plus forte. Dès que le poids de l'air augmente, les lobes du poumon se dilatent avec plus de force; le sang y est parfaitement divisé, il devient propre pour les sécrétions plus subtiles, telles que celle du fluide nerveux. Le changement le plus considérable que la différente pression de l'air produise dans le sang, est de le rendre plus ou moins épais, & de faire qu'il se resserre dans un plus petit espace, ou qu'il en occupe un plus grand dans les vaisseaux où il entre.

On demande pourquoi nous ne sentons pas une pression si considérable? Écoutez là-dessus un des plus célèbres physiciens. *Borelli* développe ce mystère dans son traité, *de motu nat. a grav. fac. prop. 29*. Il y a, dit-il, dans le corps d'un animal un grand nombre de parties différentes, dont les unes, comme les os, sont dures; d'autres sont molles, comme les muscles; d'autres sont fluides, comme le sang. Or il n'est pas possible que les os soient rompus ou déplacés dans le corps, à moins que la

pression ne devienne plus grande sur un os que sur l'autre, comme nous voyons qu'il arrive aux porte-faix. Si la pression se partage de manière qu'elle agisse également en tous sens, & que toutes les parties de la peau soient également affectées, il est évidemment impossible qu'elle puisse occasionner aucune fracture ou luxation. On peut dire la même chose des muscles & des nerfs, qui sont à la vérité des parties molles, mais composées de parties solides, par le moyen desquelles ils résistent à la pression. Enfin la même chose a lieu pour le sang & les autres liqueurs; elles ne peuvent être forcées à sortir des vaisseaux par une pression générale. Et puisqu'aucune des parties ne doit souffrir par la pression de l'air, ni séparation, ni luxation, ni contusion; il est impossible que cette pression puisse produire en nous de la douleur, qui est toujours l'effet de quelque solution de continuité. Cette vérité est appuïée par une expérience de *Boyle*. Ce physicien mit un tétard dans un vase à moitié plein d'eau, & introduisit dans le vase une quantité d'air telle que l'eau soutenait un poids d'air huit fois plus grand qu'auparavant; le petit animal ne parut ressentir aucun mal.

Les modernes se sont donné beaucoup de peine pour déterminer la hauteur de

l'atmosphère; si l'air était par-tout de la même densité, il suffirait de trouver le rapport de la densité du mercure à celle de l'air que nous respirons. Une colonne d'air d'un pouce de haut, étant à une colonne de mercure de la même hauteur comme 1 à 10800; il est évident que 10800 fait une colonne d'air d'un pouce de haut, c'est-à-dire, une colonne de 900 pieds, ferait égale en poids à une colonne de mercure d'un pouce; mais le mercure est soutenu dans le baromètre jusqu'à la hauteur de 30 pouces, ainsi la hauteur de l'atmosphère ferait d'environ 27000 pieds, ou deux lieues & un quart. Ce calcul ferait juste, si on n'avait pas trouvé par une foule d'expériences, que l'air, élastique par lui-même, a le pouvoir de se comprimer & de se dilater; les différens espaces qu'il occupe sont réciproquement proportionels au poids qui le presse. Par conséquent, la partie supérieure de l'atmosphère doit être beaucoup plus raréfiée qu'il ne l'est proche de la surface, & la hauteur de l'atmosphère doit être beaucoup plus grande que celle que nous venons de trouver. Pour compenser cette erreur, quelques auteurs ont divisé la hauteur de l'atmosphère en plusieurs parties égales, dans lesquelles on a déterminé la densité de l'air par la masse ou le poids de

l'air supérieur. Observant ensuite que toutes ces portions d'air formaient une proportion géométrique continue, on a trouvé par le moyen de cette série la raréfaction de l'air à une hauteur quelconque, & ensuite la hauteur de l'atmosphère. Il faut avouer cependant que, si l'on s'en rapporte à quelques observations faites par *M. Cassini*, on sera tenté de croire que cette méthode est fort incertaine. L'académie des sciences de Paris fit là-dessus un grand nombre d'expériences, & elle trouva toujours que ces dilatations suivaient la raison inverse des poids dont l'air était chargé.

M. D. Bernoulli donne une autre méthode pour déterminer la hauteur de l'atmosphère, mais elle est trop géométrique pour pouvoir être mise à la portée du commun des lecteurs. Il fait entrer la chaleur de l'air parmi les causes de la dilatation.

M. de la Hire a employé, d'après *Kepler*, une méthode plus ancienne, plus simple & plus sûre, pour trouver la hauteur de l'atmosphère. Il s'est fondé sur l'observation des crépuscules. Quand le soleil est à 18 degr. au-dessous de l'horison, il envoie un rayon qui touche la surface de la terre, & qui ayant sa direction de bas en haut va frapper la surface supérieure de l'atmosphère, d'où il est renvoyé vers la terre,

qu'il touche de nouveau dans une direction horizontale. Si donc il n'y avait pas d'atmosphère, cette réflexion n'aurait pas lieu, il n'y aurait point de crépuscule; & si l'atmosphère était plus ou moins haute, le crépuscule commencerait plus tôt ou plus tard. D'où l'on peut conclure que la grandeur de l'arc, dont le soleil est abaissé au-dessous de l'horizon, au commencement & à la fin de chaque crépuscule, détermine la hauteur de l'atmosphère. Il faut cependant soustraire 32' de l'arc de 18d., à cause de la réfraction, & 16' pour la distance du limbe supérieur du soleil, qui est supposé envoyer le rayon, jusqu'au centre de cet astre. L'arc restant sera de 17d. 12'; & si on calcule cet arc par les règles de la trigonométrie, on trouvera que la hauteur de l'atmosphère est de 37223 toises, ce qui fait environ 17 lieues de France. Dans ce calcul, l'on regarde les rayons comme des lignes droites, au lieu que ce sont des courbes formées par la réfraction continuelle des rayons, qui passent dans les milieux de différente densité. Par conséquent, la hauteur sera un peu moindre, & M. de la Hire la fixe à 16 lieues. Si l'atmosphère & notre globe demeuraient exactement en repos, celle-là serait exactement sphérique, puisqu'un fluide ne peut être en repos que lorsqu'il

que tous ses points sont également éloignés du centre. Mais la terre & l'atmosphère, sont emportées autour de leur axe, & la force centrifuge éloigne leurs parties de leur axe, selon une direction perpendiculaire à cette axe, ce qui donne à l'atmosphère une figure *sphéroïde*.

Afin de présenter à nos lecteurs des idées moins abstraites, nous allons parcourir quelques articles de géographie Suisse, en commençant par celui de Bâle.

Bâle, ou *Basle*, est un des cantons Suisses, dont la capitale du même nom est située sur les deux bords du Rhin, près des frontières de l'Allemagne & de la France. C'est dans ses environs qu'on place le pays des Rauraques, dont la capitale était *Rauricum*. Après l'expédition des Helvétiens dans les Gaules, les Romains établirent une colonie sur le Rhin, qu'ils nommèrent *Augusta Rauracorum*. On en voit encore quelques traces dans un village nommé *Augst*, à une lieue au-dessus de Bâle. On attribue la destruction de cette colonie au fameux roi des Huns, *Attila*. Une partie des habitans, échappés à ces barbares, se joignit alors à ceux de *Basilée*. Cette nouvelle ville, qui subsistait déjà avant l'expédition des Huns, devint depuis lors très-peuplée. Bientôt les évêques des Raura-

ques ayant transféré leur siège à Bâle, en devinrent les maîtres, sous la protection de l'empereur, & cette ville, ainsi que la plupart de celles de la Suisse, dut son accroissement à la tranquillité que lui procurait la protection de l'église. On vint y chercher un asile contre l'anarchie & les guerres privées, dont l'Europe était infectée dans ces tems malheureux. La petite noblesse des environs chercha de même à se garantir de la tyrannie des grands vassaux. Ce fut elle qui exerça dans les commencemens les emplois de police & les fonctions de la judicature. Les bourgeois étaient pour la plupart de simples artisans, qui laissaient aux nobles le soin de les défendre. Le conseil de Bâle était alors composé de quatre chevaliers, & de huit gentilshommes ou citoyens, n'exerçant aucune profession mécanique. En 1210, l'évêque *Lutolde* permit aux bourgeois de former douze corporations, ou abbayes, dont chacune fournirait un conseiller, ou tribun; ce qui doublait le nombre des conseillers. La magistrature changeait toutes les années. Le bourgemaître & le grand-tribun étaient pris alternativement dans les deux tribus des nobles. Cependant le nombre des citoyens s'accrut, & l'usage des armes les égala bientôt à la noblesse; tandis que

celle-ci diminuait par les guerres, par la dissipation de ses biens, par l'extinction des familles, toujours inévitable dans cet ordre de personnes, où diverses causes rendent les mariages plus tardifs, plus difficiles & moins féconds.

La bourgeoisie de Bâle prit insensiblement l'habitude de l'indépendance, en formant des confédérations avec d'autres villes de la haute-Allemagne. Les troubles des interrègnes & des schismes hâtèrent ses progrès. Elle défendit son évêque contre le parti des nobles, qui favorisait les desseins ambitieux de *Rodolphe de Habsbourg* & d'*Albert I.* *Charles IV* leur céda l'avocatie en 1348. Dans le courant du XIV^e siècle, l'évêque *Jean* leur abandonna le droit de battre monnaie. Ils formèrent en 1377 un tribunal composé de dix nobles & de dix bourgeois, pour veiller à la conservation de la paix & de la liberté: les feudes, ou guerres privées, furent assujetties à ce tribunal. La juridiction civile était possédée en fief par les Bénédictins, qui la cédèrent à la ville en 1388. Le quartier qui est au-delà du Rhin, nommé le *petit Bâle*, avait été hypothéqué au duc d'Autriche, il fut racheté par la ville. Enfin, en 1396, l'évêque vendit aux Bâlois les bailliages de *Liechstal*, de *Wallembourg* & de *Hombourg*.

Fiers de ces progrès, les bourgeois tentèrent en 1410 de créer un Ammeister, dont l'autorité devait être indépendante; mais l'évêque profita de l'ouverture du concile, pour obtenir la suppression de cet office. On ne connaît pas exactement l'époque de l'établissement du grand-conseil, qui exerce l'autorité souveraine. Il est probable que ces assemblées, qui n'étaient d'abord destinées qu'à délibérer sur les intérêts communs, obtinrent par la succession des tems le pouvoir suprême, que la confiance des peuples avait laissé dès longtems entre leurs mains.

Après ces détails, l'auteur de cet article passe rapidement sur l'histoire du concile de Bâle, & sur la fameuse bataille de S. Jaques; à l'occasion de laquelle il avance une réflexion qui trouvera en Suisse des partisans & des antagonistes. „ Louis XI, dit-il, profita de l'expérience acquise étant Dauphin; il rechercha l'alliance des cantons, fit de leur *imprudente valeur* un instrument de sa politique profonde, & accoutuma ces peuples à vendre leurs épées & leur sang. Ainsi le combat de S. Jaques, près de Bâle, fait époque, très-malheureusement, dans l'histoire Suisse. ”

Les Bâlois, irrités contre les nobles trop attachés aux ducs d'Autriche, bannirent de leur ville ces ennemis de l'aristocratie. Dès l'an 1516, la première charge de l'état fut affectée aux plébeïens exclusivement. La ville, après avoir pris part aux guerres de Bourgogne & de Souabe, accéda à la confédération helvétique. Dès ce moment les évêques, dont l'autorité en matière civile & politique était à-peu-près anéantie, fixèrent leur demeure dans le château de Porentrui.

La réformation ne tarda pas à enlever à ces prélats l'autorité ecclésiastique. La bourgeoisie armée pria le conseil d'abolir la messe, & fit brûler les images. Cette victoire fixa le gouvernement populaire. Le nombre des tribus a été augmenté de trois; au lieu de deux membres pour le petit-conseil, & de six pour le grand, chaque tribu en fournit le double. Depuis lors, ces places sont le plus souvent remplies par d'honnêtes artisans, qui passent de leur atelier, aux diverses fonctions de la magistrature. Tel fut autrefois le gouvernement d'Athènes & de Rome; on en connaît les avantages, dont le plus précieux est l'égalité entre les citoyens.

Mais, il est difficile qu'un peuple de marchands & d'artisans ne profite un peu

trop du pouvoir de s'attribuer des privilèges. Il est rare qu'il s'éclaire assez-tôt sur l'abus de ces privilèges, qui dégèrent en taxes indirectes que les citoyens se payent mutuellement; souvent même ces prérogatives sont confondues avec la constitution & les intérêts de l'état; on leur voue un respect superstitieux ou intéressé, on les défend avec un zèle injuste & aveugle. Une présomption nationale, qui dédaigne les étrangers, est une suite de ce civilisme, qui devient presque toujours exclusif. L'homme aveuglé par l'intérêt cherche à écarter les concurrens, il méconnaît les secours qu'il peut espérer de ses semblables, pour ne voir en eux que des rivaux, qui partageraient ses ressources. C'est ainsi que les sociétés s'éloignent du but, pour lequel elles furent établies. Toutes les villes aristocratiques de la Suisse se sont plus ou moins écartées du principe qui avait contribué à leur accroissement. Depuis longtemps, elles n'ont point admis de nouveaux citoyens. Les baptêmes des enfans bourgeois montent annuellement à Bâle à 210 environ, & ceux des autres habitans à 140, ce qui donne une population à peu près de 13000 ames. Ce nombre des habitans doit avoir été double, à en juger par l'énormité des murailles & la solitude actuelle de quel-

ques quartiers. Il doit résulter de ce changement une diminution d'activité & de richesses. Le nombre des maîtres étant le même, dans les arts nécessaires, il faut qu'ils renchérissent leur travail, pour retirer le même bénéfice sur un plus petit nombre de consommateurs. On ne peut disconvenir que les fabriques florissantes, & diverses branches de commerce lucratives, ne fassent toujours circuler des sommes considérables. Cependant on observe, qu'à l'exception de quelques familles que ces manufactures ont rendu opulentes, la classe des fortunes moyennes est trop peu nombreuse. Le grand nombre des artisans cherche à se procurer le nécessaire par l'usage de ses privilèges, plus que par l'augmentation de l'industrie.

Ces observations, sur lesquelles l'auteur s'arrête avec complaisance, sont propres à faire connaître l'esprit de la nation, & à développer les principes de son gouvernement. On les préférera sans doute à tous les détails minutieux, dont on charge les descriptions de ce genre. On trouve ensuite un tableau précis du gouvernement de Bâle. Les citoyens peuvent seul avoir part aux charges. Le pouvoir souverain est attribué aux deux conseils réunis; le petit conseil composé de 60 membres, (non com-

pris 2 bourgemaîtres & 2 grands-tribuns) tirés à nombre égal des quinze tribus de la grande ville, & le grand-conseil de 276 membres, tirés de même des dix-huit tribus de la grande & de la petite ville. Deux bourgemaîtres & deux grands-tribuns, qui sont les chefs de l'état, complètent le nombre de 280 membres de la régence. Ce conseil souverain décide de tous les grands intérêts de politique & d'économie; il a le pouvoir législatif & la haute police; il dispose des principaux emplois. Les places vacantes dans le petit-conseil sont remplies par le grand, qui choisit parmi les fixeniers de la même tribu. Les places du grand-conseil sont remplies par les membres de la tribu, dans laquelle la vacance s'est faite. Dans l'un & l'autre cas, on choisit trois ou six sujets, entre lesquels le sort décide. Le bourgemaître est toujours remplacé par un grand-tribun.

Six des tribus de la grande ville n'admettent dans leur corps, & par conséquent parmi leurs représentants, que des maîtres de leur profession; deux autres tribus ont le même privilège pour la moitié de leur contingent. Dans les autres, la concurrence est ouverte aux personnes de toute vocation non classées, aux militaires, aux avocats, aux gens de lettres &c., qui se

trouvent confondus avec ceux qui se vouent aux arts affectés à chaque tribu.

Le petit-conseil est partagé en deux divisions, qui gouvernent alternativement pendant une année. Les anciens conseillers n'opinent que consultativement, pendant qu'ils sont hors de charge. Le petit-conseil juge les causes criminelles, décide les appels entre les bourgeois, distribue les bénéfices ecclésiastiques & les emplois subalternes de la police. Différens tribunaux, tels que le conseil d'état, ou le tribunal des XIII, la chambre économique, la chambre des appellations pour le pays, la direction des églises & des collèges; le conseil de commerce, le consistoire, ou de justice matrimoniale; la justice civile, sont autant de collèges qui décident les matières de leur compétence, ou qui préparent celles qui doivent être portées aux conseils. Les constitutions n'admettent pas le père avec le fils, le beau-père avec le gendre, ou deux frères ensemble dans le petit-conseil, ni parmi les membres du grand-conseil pour la même tribu. Les membres de la régence sont confirmés chaque année, après quoi la bourgeoisie renouvelle le serment de fidélité.

Le canton est divisé en sept bailliages, (en prenant Liechstal dans la même fens):

Ces bailliages sont, *Riehen*, *petit-Hanington*, *Farnsbourg*, *Waldenbourg*, *Hombourg* & *Münchenstein*. La préfecture des deux premiers baillifs est à vie, & ils conservent de même leur charge de membres du petit-conseil. Celle des autres est de 8 ans, pendant lesquels ils sont exclus des conseils; mais au bout de ce terme, ils peuvent y rentrer par une nouvelle élection.

Quant au militaire, la ville est divisée en six compagnies bourgeoises. La milice du pays forme deux régimens, chacun de neuf compagnies de fusiliers, une de grenadiers & une de dragons. Si l'on en juge par le nombre des baptêmes, qui va à 770 par an, la population du pays ne doit pas aller tout-à-fait à 24,000 âmes.

Le clergé, dont le premier pasteur de la cathédrale est le chef, forme une assemblée en ville, & trois chapitres à la campagne. Dans toutes les églises réformées de la Suisse, les ministres assistent avec les juges séculiers dans les tribunaux, où l'on décide les cas de fornication & d'adultère, où l'on porte toutes les causes matrimoniales. Un usage très-singulier, dicté par la jalousie républicaine, c'est celui d'élire les pasteurs par le scrutin; mais on sera plus surpris encor de voir que le sort choisit les professeurs de l'université, désigne la personne

qui enseignera une science, & détermine la science que tel homme doit enseigner.)

Cet établissement fut formé en 1459. Le pape *Pie II* nomma l'évêque chancelier perpétuel. Après la réformation, cette université resta quelque tems dans l'inaction, ensuite elle fut rétablie sur un nouveau plan; son gouvernement & sa police sont indépendans des conseils. Si elle n'est pas aujourd'hui autant fréquentée que d'autres universités d'Allemagne, elle peut se vanter de posséder un grand nombre d'hommes illustres dans les sciences, dont les noms sont la gloire & l'ornement de leur patrie.

La capitale du canton est bâtie sur les deux rives du Rhin, qui forme dans cet endroit un canal très-propre à la navigation. Le petit *Bâle* est joint à l'ancienne ville par un pont de 600 pieds de longueur. A l'exception de quelques maisons, où les entrepreneurs de quelques manufactures étalent leur fortune, on ne voit pas dans *Bâle* des bâtimens dont la magnificence puisse choquer l'esprit républicain; mais on trouve par-tout cette propreté domestique, qui fait le privilège le plus naturel de l'aïdance. Malgré le voisinage de la France on n'y a point encor perdu le ton simple & uni de la société bourgeoise. La cathé-

drale forme un beau monument gothique. On y compte six autres églises paroissiales, & sept couvens sécularisés par la réformation.

Les principales branches du commerce des Bâlois sont, les fabriques des rubans, au nombre de vingt, les étoffes de soie, les toiles, les fabriques de gants, les papeteries, les blanchifieries, les teintureries; le commerce des toiles de lin, des drogues & des fers. La tannerie fleurit à Sissach, à Waldenbourg, à Langenbruck. Si l'on en croit l'auteur de cet article, ces fabriques, qu'on envisage comme étant si nuisibles à l'agriculture, servent à l'encourager, en augmentant la consommation. Le commerce du bétail est considérable dans certains districts.

Bâle est entourée, sur les deux bords du Rhin, d'un pays fertile & bien cultivé. Le climat est si doux, comparativement aux pays voisins, que l'on exporte à 20 lieues à la ronde les prémices des légumes & des fruits. Le gouvernement encourage la culture, en favorisant le partage des communes, en veillant sur la conservation des forêts, & sur le petit nombre d'objets, dont la police peut s'occuper, sans entreprendre sur la propriété, ou sur l'industrie des particuliers. Les bailliages situés au-delà du

Rhin fournissent des grains, du vin & d'excellens fruits. De-là le pays s'étend au midi, dans les montagnes du Jura, qui borne la Suisse à l'ouest. Les vallons y abondent en pâturages, en grains & en fruits; les hauteurs qui n'ont point de neige pendant l'été, sont cultivées ou couvertes de forêts & de pâturages. On y emploie avec succès l'usage de la marne, & des prairies artificielles. Ces montagnes renferment des pétrifications & d'autres curiosités naturelles. Elles fournissent diverses sources d'eaux minérales. Les amateurs des antiquités peuvent se satisfaire dans les découvertes faites à Augst & à Holée.

L'évêché de Bâle est une province fort étendue du cercle du haut-Rhin. L'évêque de Bâle, qui est prince de l'empire, possède ce pays en pleine souveraineté. Il commence au lac de Biemme, traversant le mont Jura, il va presque jusqu'aux portes de Bâle. Il n'a que deux villes considérables, Porentrui, résidence de l'évêque, & Délémont. Il y a une alliance défensive entre les VII cantons catholiques & l'évêque. Selon la matricule, ce prince doit fournir par mois romains quinze fantassins & deux cavaliers, ou 84 florins à son choix, outre 30 florins pour l'entretien de la chambre impériale. Dans les diètes, l'évêque a

rang au-dessus de l'évêque de Liège, & il alterne avec Brixen.



II. *Des intérêts & des devoirs d'un républicain, par un citoyen de Raguse. Admonere voluit, non ledere.* ERASM. *Ouvrage traduit de l'Italien par M. B.... Genève sous Yverdon 1770. 8°.*

Les auteurs de cette brochure politique ont déguisé sous le nom de Raguse les réflexions, qu'ils désiraient de faire goûter à leurs compatriotes. Cette production n'aurait pas trouvé place dans un ouvrage, où nous nous sommes sévèrement interdit tout ce qui peut être relatif aux divers gouvernemens, si elle ne respirait pas par-tout la modération la plus estimable. Ceux-là même qui n'adopteront pas les principes & les conséquences de l'auteur, ou des auteurs de cette pièce seront forcés de rendre justice à la droiture de leurs intentions, & ils y trouveront des vérités utiles, présentées dans leur véritable point de vue.

La morale des nations, qu'on nomme ordinairement *politique*, renferme des préceptes de deux sortes. Les uns regardent la nation en corps, & traitent du gouver-

nement, des loix, des maximes qui conviennent le mieux à sa position, à ses besoins, à son caractère. Les autres s'occupent des individus, se rapportent aux mœurs, aux sentimens, à la vie privée, en tant qu'ils intéressent le bien général de la nation. Le gouvernement & les mœurs ; voilà les deux objets de cet ouvrage. On examine d'abord quel genre de gouvernement convient le mieux à Raguse, ensuite quelles mœurs sont les plus convenables à ses circonstances, les plus propres à faire son bonheur. Mais avant que d'entrer en matière, il faut déterminer avec exactitude l'état moral & politique de la nation.

Raguse est un très-petit état, puisqu'il ne renferme que trente mille habitans dans son sein. Son territoire est extrêmement borné ; quoiqu'il soit très-bien cultivé & très-peuplé, on aurait de la peine à y trouver quatre ou cinq mille habitans. Ce territoire, plus agréable que fertile, ne peut nourrir qu'un très-petit nombre d'hommes, au-delà de ceux qui le cultivent. La ville de Raguse, renfermant vingt-deux à vingt-quatre mille ames, est réduite à tirer toutes ses denrées de l'étranger ; c'est donc à son industrie, à lui procurer de quoi les payer. Ce premier rapport du peuple de

Raguse à sa manière de subsister, est donc un rapport fondamental. Il ne subsiste que par son industrie, c'est-à-dire, par le commerce & par les arts.

Raguse est située à l'extrémité d'un golfe, auquel aboutissent les états de trois puissances inégales, mais toutes très-grandes relativement à elle. Et quoique ces puissances ne lui témoignent que de la bienveillance, elle n'en est pas moins vis-à-vis d'elles, dans cette sorte de relation, qui a lieu entre les petits & les grands états limitrophes; relation qui exige de ceux-là une conduite plus circonspecte, que s'ils ne voyaient autour d'eux que leurs inférieurs, ou leurs égaux. Ainsi la force de Raguse ne saurait être dans son sein, mais elle peut trouver sa fermeté dans l'intérêt même de ses voisins.

Les habitans de Raguse environnés de nations étrangères, avec lesquelles ils font le commerce, doivent emprunter les usages & les mœurs de leurs voisins, qui formeront une portion considérable & nécessaire des mœurs de la nation. L'autre portion sera le produit de l'esprit de commerce, & de l'esprit républicain.

Raguse étant depuis long-tems une ville de commerce, il est inévitable que les fortunes y soient inégales; mais les succès du

commerce & des arts y introduit une sorte d'aifance générale, qui fait naître le goût des plaisirs & du luxe, une émulation très-vive entre les citoyens, une grande facilité à s'éclairer, & un penchant très-fort à s'occuper des affaires publiques. Le gouvernement républicain donne aux ames une forte de roideur & de fierté: le commerce accoutume l'esprit à calculer toutes choses, à ne les estimer que relativement à l'utilité-directe. Ces divers principes doivent avoir influé sur le caractère des habitans de Raguse.

De ces observations vraies, simples & faciles à confirmer, l'auteur tire une conséquence très-sage. „ N'oublions jamais, „ dit-il à ses concitoyens, qu'un état com- „ merçant, faible, borné, n'a pas plusieurs „ manières de prospérer, & que tout ce „ qui le détourne de la modération, du „ travail, de l'ordre, de la bonne intelli- „ gence au dedans, de la circonspection „ au dehors, ne peut que le conduire à „ sa perte.

Quel sera donc le meilleur gouvernement pour un peuple placé dans les circonstances, que nous venons de détailler. Ce ne sera pas l'*aristocratie pure & illimitée*, qui réunit les différens pouvoirs entre les mains d'un petit nombre de sénateurs indépen-

dans, & toujours tirés des mêmes familles, soit que la loi leur attribue le droit exclusif, soit que le crédit de ces familles fortifié par le tems ou l'usage, les aient mis en possession de cette prérogative.

Dans une république, dont la constitution serait telle, il y aurait une différence nécessaire entre les familles qui occuperaient constamment les premières places, & celles qui en seraient toujours exclues. Si ces familles régnaient prenaient le parti de faire le commerce, elles le feraient bientôt exclusivement. Réunissant alors le pouvoir, la dignité & les richesses, elles accablent le reste de la nation par l'énorme disproportion de leur fortune. Toute ombre d'égalité, d'émulation, de concurrence disparaît. L'esprit d'économie, la modération dans les desirs, le goût du travail pèriraient infailliblement. Le génie de ce gouvernement ne peut manquer d'être mortel aux vertus sociales. Le faste, l'orgueil, les distinctions, la cupidité, la profusion, la défiance, voilà ce qui entre dans la composition.

Supposons contre les apparences, que les familles patrieiennes renonçassent au commerce & aux arts, & que les autres s'en occupassent avec la même liberté & le même succès. Cette partie de l'état, qui

qui forme le plus grand nombre, posséderait insensiblement les richesses, qui seraient suivies de l'ambition, & peut-être de la rigueur de l'ame, du courage & du patriotisme. Qu'opposerait à tout cela l'aristocratie? Cette hauteur & cette défiance, qui la rendent odieuse; une inquisition d'état, des supplices, des soldats, ressources insensées du desespoir, absolument destructives d'elles-mêmes & de l'état.

La démocratie pure & non mitigée serait-elle plus analogue au caractère, à la position & à la manière de subsister de Raguse? Cette question est tout autrement intéressante que celle que nous venons d'examiner. Il y a à Raguse une tendance très-forte à la pure démocratie. Ses principes sont dans un grand nombre de têtes, & son génie dans un plus grand nombre de cœurs.

La démocratie pure est celle, où le peuple en corps s'est réservée la puissance législative, dans toutes ses branches, le droit de pourvoir à tous les emplois, celui de juger par appel, & dans les cas importants, celui de prononcer souverainement sur toutes les affaires d'état, internes ou étrangères. Ce gouvernement plus ou moins mitigé, convient à un peuple peu nombreux & facile à rassembler; il faut que ce peuple

ait des mœurs très-simples & des ames autant à l'abri des passions qu'il est possible. Il est essentiel que les fortunes soient très-égales, & sur-tout que la nation n'ait rien, ou presque rien à craindre du dehors, qu'elle soit comme isolée, ou placée dans des lieux d'un accès difficile; en un mot, qu'ignorée en quelque sorte des états puissans, elle n'ait avec eux que le moins de liaisons possible. Sans cela, faible comme elle est, entravée dans ses opérations par les lenteurs, le partage des sentimens, le peu de secret auquel son gouvernement l'assujettit, forcée à agir plus par fougue que par système, elle ne pourra se conduire avec cette circonspection qui lui est si nécessaire.

Raguse est un petit état, il satisfait à la première condition demandée; mais a-t-elle les autres? Cette simplicité de mœurs, qui prévient la multitude des affaires; cette modération, ce calme heureux de l'ame, cet éloignement pour le luxe, cette modicité & cette égalité des fortunes? L'auteur suppose que chacun sans hésiter répondra négativement, & appliquant dans un grand détail ces principes à l'état actuel de Raguse, il conclut que la démocratie ne saurait lui être convenable.

Quel

Quel sera donc le gouvernement de Raguse? Un gouvernement mixte & tempéré. *L'aristocratie héréditaire*, dit M. ROUSSEAU, *est le pire de tous les gouvernemens, l'élective est le meilleur.* Raguse ne peut se soutenir que par l'industrie; ses loix doivent donc la favoriser. Elles doivent assurer la sûreté & la propriété; choisir dans l'élite des citoyens des juges éclairés & intègres. Un peuple placé dans ces circonstances doit avoir un code complet des loix criminelles & civiles, qui proscrive tout l'arbitraire des jugemens. Pour entretenir & aiguillonner l'industrie, il faut attacher les citoyens riches ou aisés, accorder aux riches toutes les distinctions purement honorifiques, & qui n'emportent aucune différence dans les droits politiques.

Les riches à leur tour doivent beaucoup à l'état dont ils sont membres. Les richesses devenant communes tendent à affaiblir *l'esprit de commerce, le goût du travail & de la vertu.* Le seul préservatif assuré se trouve dans l'éducation, dans la morale, & plus encor dans la religion. Elle seule peut suppléer à l'imperfection des institutions humaines, régler les mouvemens du cœur, anoblir les sentimens, contenir dans certaines bornes tant de passions bas-

ses, cruelles & extravagantes, qui font le fléau de l'humanité.

On ne peut pas, il est vrai, imiter la simplicité des Spartiates; mais on doit éviter tout ce qui détourne trop du travail, tout ce qui augmente le penchant aux plaisirs, à la mollesse, tout ce qui rend la jeunesse oisive, dissipatrice & indisciplinée. Il fera bon de proscrire tout ce qui n'est que de pure tentation, tout ce faste odieux qui attire l'envie, sans procurer à l'homme des jouissances réelles.

Mais l'industrie, le commerce, les richesses, font-ce donc là des objets dignes d'être recommandés avec tant de soin? Ne vaut-il pas mieux, pour le bonheur des peuples, inspirer par-tout les moyens possibles; le goût de la médiocrité & de la vertu. Cette objection a une apparence de solidité: La médiocrité des fortunes convient mieux à Raguse que de très-grandes richesses; mais s'enfuit-il de là qu'il serait à désirer que quelque obstacle les empêchât de s'accroître? Qui déterminera précisément le terme où il faut qu'elles s'arrêtent? Si vous fixez ce terme, n'inspirerez-vous pas aux plus actifs un découragement pernicieux? Et que deviendra Raguse sans l'industrie? Vous craignez que des richesses excessives ne soient plus funestes que la pauvreté.

Est-il probable que nous y arrivions jamais ? Comment le supposer, tandis qu'il a fallu le concours de tant de circonstances favorables, pour nous procurer celles que nous possédons, tandis que tant de casualités nous menacent ; tandis que tous les gouvernemens travaillent à s'éclairer sur la science économique, à encourager chez eux l'industrie, à partager des succès que leur négligence seule, ou leurs préjugés nous avaient abandonné jusqu'ici. Enfin, des richesses accumulées dans la prospérité, seront utiles dans les circonstances contraires. Dans ces tems difficiles, où l'on a contre soi les hommes & la nature, il n'y a que la masse des fortunes considérables, qui mette en état de résister. L'or seul attire l'or, si l'on n'en a pas d'avance, le commerce ne peut pas plus le créer que l'alchymie.

Après avoir accordé au négociant habile, à l'artiste industriel, qu'il peut, sans trahir ses devoirs de citoyen, s'appliquer à augmenter sa fortune ; essayons de lui montrer comment il doit en jouir. Examinons quelles mœurs, quels sentimens conviennent à notre état. Essayons de peindre le citoyen le plus estimable & le plus utile ; Il n'est pas besoin de dire que l'homme que je voudrais donner & prendre pour

modèle, doit avoir ce fond de probité, sans lequel on ne saurait être estimable. Je ne considère ici que le citoyen & les vertus qui lui conviennent autant que tel. La première est un patriotisme vrai & éclairé; c'était, selon *Montesquieu*, la vertu par excellence, celle qui est le fondement de toutes les républiques. Vivement pénétré du prix de la patrie, que sa naissance lui a donnée, il croira avoir contracté en naissant une grande dette envers elle. Mais il jouira sans ostentation d'un bien qui n'est pas fait pour être étalé. Il comprendra que, comme heureux & comme petit, la *modestie* lui est sévèrement imposée, & peut seule le sauver. Il se gardera de prêter l'oreille aux rêveries enthousiastes de ces harangueurs intéressés, qui l'entretiennent sans cesse de sa dignité, & jamais de sa petitesse, de ses droits, & jamais de ses obligations. Bien différent de ces hommes équivoques, qui étalent fastueusement le langage du patriotisme, le vrai patriote se fait connaître par sa modération, son impartialité, son amour pour le bon ordre, son éloignement pour tout ce qui sent la cabale & la faction. Doué d'un esprit droit & juste, il est toujours à sa place, quel que soit le poste que lui a assigné son choix ou la fortune. S'il est dans l'obligation

d'un travail assidu, il sera content de contribuer au bien de la patrie, en soutenant sa réputation dans l'art qu'il exerce, en donnant à ceux qui l'environnent, l'exemple de la bonne foi, du bon ordre domestique, en élevant des enfans vertueux & laborieux comme lui. Il se défendra surtout de la contagion de l'envie. Dans une république telle que Raguse, la vue d'un riche ne doit pas même coûter un soupir au citoyen indigent. Bien loin que sa prospérité soit formée aux dépens de la sienne, elle lui est avantageuse ; elle soutient le commerce, elle assure des ressources à l'état, elle est chargée d'un nombre d'établissmens agréables ou utiles, dont il jouit comme le riche, & très-souvent plus que lui. S'il croit appercevoir quelquefois chez l'homme opulent, des maximes dédaigneuses, il en rira sans colère. Il ne dira pas que tout est perdu, parce qu'il n'a pas été salué avec assez d'égard, parce qu'il va à pied & son voisin en carrosse, parce qu'on sert trois fois la table d'autrui, & qu'il n'a que deux plats sur la sienne.

Si la fortune du citoyen peut exciter l'envie, il comprendra qu'il est digne de lui de ne pas lui donner sans nécessité des prétextes. Sans se refuser la jouissance légitime des avantages qu'il possède, il s'in-

terdira, fans effort, tout ce qui n'est que de faste & d'ostentation. Quel plaisir pour l'homme raisonnable, de faire consister sa réputation à éblouir, à mortifier, à humilier les autres par un étalage, qu'ils ne peuvent voir fans l'imiter, ni l'imiter fans se nuire? Peut-on ne pas préférer la bienveillance universelle qu'attire au riche la modestie unie avec la bienfaisance, à cet air consterné, à ces regards farouches, qui tombent sur le riche fastueux, dur & hautain? Que le luxe se produise dans les cours! c'est là le siège de son empire. A Raguse il ne servira qu'à porter le trouble & la désunion dans les familles & dans l'état, & nous faire perdre de vue le véritable esprit de notre situation.

Si le citoyen n'est pas né pour jouer les premiers rôles, il ne deviendra pas à cause de cela l'ennemi de tous ceux qui sont en place. Il ne leur attribuera pas légèrement des vues contraires à leur devoir. Il croira qu'on peut être capable d'erreur & de négligence, long-tems avant que de vouloir trahir les intérêts de sa patrie. Quand les faits seront clairs & incontestables, il examinera encor le degré du crime; il dira qu'il faut supporter des fautes aisées à commettre dans des charges pénibles & épineuses, des fautes expiées

d'avance par de longs & d'importans services. Il y a loin de là à ces gens qui font consister la liberté à ne garder aucune mesure, à ces esprits dangereux, qui font circuler dans le secret, les rapports, les soupçons, les calomnies les plus propres à échauffer les esprits qui ne sont pas sur leurs gardes. Le défenseur vertueux des loix & de la liberté rejette toutes ces armes empoisonnées, inventées par la fureur des partis. Il fait concilier la décence & la justice avec la fermeté & le courage; comme il n'a combattu qu'à regret, il fait vaincre avec modération.

Les élections sont une circonstance, où le patriote exerce sur-tout son discernement. C'est là qu'il porte un cœur touché de l'intérêt public. Le vrai citoyen redouble ses efforts, pour se dépoiller de tout esprit de parti, pour ne s'attacher qu'à la capacité, réunie avec la probité, les mœurs & la bonne réputation.

Supposons qu'une fortune honnête, une éducation cultivée le rendent propre à se vouer au service de sa patrie; il s'assurera, avant que d'aspirer à une place, qu'il a les talens, le courage, la liberté de la remplir avec honneur. Si cet examen lui est favorable, il fera au public le sacrifice de sa vie entière, si la patrie en a un besoin.

évident. Ce sacrifice paraîtra pénible à ces hommes aimables & polis, qui ont poussé si loin l'art de ne prendre que la fleur des choses de ce monde, & d'en laisser les épines aux bonnes ames. Ces messieurs n'ont d'autre soin, tandis que les bonnes ames travaillent, que de jeter un coup-d'œil superficiel, & de dire des choses plaisantes sur ce qui se passe. De telles gens sont inutiles, mais ils ne doivent pas exciter l'humeur. Ils n'abrègeront pas leur sommeil, pour servir l'état, mais ils ne veilleront pas pour le troubler. Il faut les plaindre d'ignorer le noble plaisir de faire du bien. Ce sentiment généreux est tout-à-la-fois l'aiguillon & le salaire du citoyen. Il n'est pas insensible aux dégoûts, aux ennuis, aux inquiétudes, qui assiègent les premières places; mais il les supporte avec patience. Les contradictions n'épuisent sa constance, que quand on exige de lui des choses opposées aux règles de l'honneur, à l'intérêt ou à la gloire de la nation, aux loix, dont il est le dépositaire. Quand il peut se rendre le témoignage qu'il n'a agi que pour le plus grand bien, les jugemens d'autrui rentrent dans la classe de ces accidens de la fortune, auxquels l'homme n'a que l'insensibilité à opposer. Tel est le portrait, peut-être chimérique, de l'homme

qui peut relever & faire prospérer un état.
Heureux le pays qui peut se glorifier d'en
posséder un grand nombre.



III. CONFIDENCE PHILOSOPHIQUE, &c.

CE siècle est assez-bien caractérisé par l'épithète d'irréligieux. On livre de toutes parts à l'évangile les plus cruels assauts. On dirait, selon l'expression de l'*Ami des hommes*, que c'est une troupe de taupes, qui ont conjuré la ruine du temple de Jérusalem.

Comment répondre à tant d'attaques, auxquelles on a répondu mille fois? La raison se dégoûte de se compromettre inutilement avec ces diseurs de bons mots, qui reviennent sans cesse à la charge. C'est pour varier la défense que l'auteur de cet ouvrage a conçu l'idée très-ingénieuse de combattre l'incrédule, par les faits, par le raisonnement, & sur-tout par le ridicule. Nous n'exposerons aujourd'hui que la partie historique de cet ouvrage, auquel nous reviendrons dans la suite. Le but de l'auteur, dans cette première partie, est de nous donner le tableau des égaremens, où cou-

duit d'ordinaire le système prétendu philosophique de nos jours. Un jeune homme élevé d'abord dans les principes religieux par un digne père, se laisse bientôt séduire par les attraits d'une doctrine destructive, mais indépendante; il écrit à l'ami qui l'a corrompu, ou comme il parle dans son délire, qui l'a éclairé: „ Vous avez dissipé, lui dit-il, les tristes préjugés de mon enfance, & par la manière de penser que je tiens de vous, je puis dire, que je vous dois ma liberté & ma vie.” Le jeune homme ainsi disposé est envoyé par sa famille à Amsterdam, chez un négociant, dans sa dix-neuvième année. *Olban*, c'est le nom de ce négociant, est un homme excellemment chrétien, & sur-tout orthodoxe, ainsi que sa dévote & charmante moitié. *Torman* (c'est le nom de notre héros du libertinage) assure ses nouveaux maîtres, que sa foi est à toute épreuve, & il passe auprès d'eux quelques jours superlativement ennuyeux. Ces jours finirent bientôt: il y avait dans la maison un jeune homme nommé *Dorivart*, qui jouait le dévot, & qui bientôt, sans le vouloir, se démasque aux yeux de *Torman*: Après quelques explications, les deux adeptes s'entendent à merveille, & au risque d'un mortel ennui, ils se composent

devant *Olban*, qui les prend toujours pour des modèles de piété. Enfin *Dorivart* & *Torman*, surpris par leur maître entre deux lais jettent le masque ; le premier avec une lettre de change qu'il s'approprie, part pour l'Angleterre, & y abandonne incontinent son ami *Torman*, avec lequel il avait fait le voyage. Celui-ci, inquiet de sa situation, trouve dans *Hébert*, négociant, un protecteur généreux, qui veut bien le recueillir. C'est de là qu'il écrit à son père la lettre d'un pénitent sur ses fautes & sur sa fuite, dans laquelle, après s'être représenté comme un monstre, avec plus de vérité qu'il ne pensait, il finit en déplorant avec son ami confident de ses démarches, les ressources auxquelles nous réduit l'imbécillité humaine. Cependant, écrasé par de si fatales nouvelles, le vertueux père de *Torman*, expire de douleur : & celui-ci en reçoit l'exposé avec les reproches d'un cousin, qui lui peint vivement cette douloureuse & tragique scène. Les droits de la nature ne sauraient s'annéantir dans les cœurs même les plus pervers : „ Je ne vous cacherais pas, Mon-

„ sieur, écrit *Torman* à son ami, qu'au

„ premier moment je fus affecté de la mort

„ de mon père, & que je ne pus me dé-

„ fendre d'une espèce de remords, en peu-

„ fant que j'en étais la cause; mais, gra-
 „ ces à vos sages instructions! ce ne fut
 „ l'affaire que de quelques heures. Je crus
 „ vous entendre me dire, qu'en me don-
 „ nant la vie, mon père avait bien moins
 „ pensé à moi qu'à lui-même; que cet
 „ amour paternel n'est que l'effet du sen-
 „ timent de la *posteromanie*, ou de l'orgueil
 „ de commander; que la mort d'un père
 „ est, comme celle de tout autre individu,
 „ une suite nécessaire de l'arrangement de
 „ l'univers” &c. Je n'ai pas le cou-
 rage de transcrire un plus grand nombre
 de ces horreurs, & le lecteur m'en saura
 gré. Après cela viennent les portraits de
 M. *Hébert* & de son épouse, chez lesquels
Torman a trouvé l'hospitalité la plus gé-
 néreuse. Pour prix de leurs bienfaits, il
 les tourne en ridicule, en les représentant
 comme d'insupportables & fastidieux mo-
 dèles de dévotion minutieuse, & d'union
 conjugale. Il faut toutefois qu'il cherche
 à leur plaire par politique; il prend donc
 le masque de l'hypocrisie la plus consom-
 mée, il feint une inexprimable douleur sur
 la mort de son digne père, il attendrit ses
 hôtes par ses larmes, & en particulier
 Mme. *Hébert*, au cœur de laquelle il s'ef-
 force déjà d'atteindre par la voie de la
 compassion, en attendant mieux: il soupire

dévotement aux pieuses consolations d'un certain *Sydman*, prêtre, dont il fait en passant à son ami le tableau le plus grotesque. Quelques jours se passent à jouer ces odieuses scènes de fourberie : *Torman* dresse de tems en tems quelques batteries contre la vertu de Mme. *Hébert*, en tachant d'affaiblir les principes sur lesquels elle repose. Heureusement, dit-il, l'absence du mari, que les intérêts de son commerce ont nécessité à faire un voyage en Italie, favorisent ses coupables projets, & c'est dès-lors qu'il en vient aux grandes attaques, desquelles ses lettres suivantes nous offrent le détail. La plupart des grands principes y sont discutés avec Mme. *Hébert*, dont *Torman* s'efforce d'empoisonner l'esprit, pour venir plus sûrement à bout de son cœur. Suivons notre auteur dans quelques détails. A l'occasion de ces paroles de l'évangile, *car ce n'était pas la saison des figes*, *Torman* questionne sa belle dévote, pour lui faire sentir le prétendu ridicule de ce passage, " mais, dit-il, en se plaignant de
 „ la lenteur de ses progrès, elle n'enten-
 „ dait rien, ne voyait rien encor ! com-
 „ bien de fois je fus sur le point de per-
 „ dre patience ! Ah ! si elle eût été moins
 „ belle ! Mais le croirez-vous, Monsieur,
 „ son inaltérable crédulité répandait sur

„ tous les traits un certain air de candeur
 „ & d'ingénuité, qui lui prêtait de nou-
 „ veaux charmes!” Malgré cela il redou-
 ble ses efforts, plaisante, raisonne, ou
 plutôt *verbiage* sur divers autres endroits
 de l'écriture, en particulier sur *les nôees*
de Cana. Le docteur *Sydney* est envain
 consulté, il est percé de part en part des
 armes du ridicule. Le poison gagne ainsi
 peu-à-peu la pauvre *Hebert*, qui désormais,
 selon son séducteur, ne doit plus s'appel-
 ler *la devote*, mais *la sage Hebert*. En
 conséquence la 5^{me}. lettre commence par
 l'examen des miracles, à l'occasion d'une
 lecture des discours de *Wolston* sur ce su-
 jet. “ A l'égard des miracles, dit *Torman*
 „ à son ami, je m'en tirai assez lestement,
 „ en faisant observer à Mme. *Hébert*, qu'un
 „ miracle est une exception réelle & visible
 „ aux loix de la nature; que, pour bien
 „ juger d'un miracle, il faudrait connaître
 „ toutes ces loix, & qu'aucun homme n'a
 „ eu & n'aura cette connaissance; qu'au
 „ fond tout est miracle dans la nature; que
 „ la chimie a ses transmutations, ses pré-
 „ cipitations, ses détonations.... qu'on
 „ avait déjà trouvé le secret de ressusciter
 „ des noyés & des pendus &c..... que
 „ les annales du paganisme regorgaient de
 „ miracles &c. . .” C'est ainsi que notre

incrédule, à l'exemple de ses confrères, mêle adroitement la vérité avec le mensonge, pour confondre le tout ensemble, & porter dans l'esprit d'une femme peu éclairée des nuages utiles à ses odieux projets. C'est sur le même ton qu'il parle des prophéties, en observant d'abord que le premier prophète fut le premier fripon, qui rencontra un imbécille; que le monde a été plein de Sybilles & de Nostradamus; que l'Alcoran, pour sa part, compte deux-cent quatre-vingt mille prophètes. Rien n'est plus propre à en imposer aux femmes, que d'intéresser leur vanité en faveur d'une opinion, par je ne fais quel dédain compatissant, affecté avec art contre ceux qui suivent l'opinion opposée. Tel est aussi l'artifice de *Torman*, dont il est bon de faire sentir la marche, & l'intention qui nous paraissent assez sensibles pour qu'on n'ait pas du s'y méprendre.

Viennent ici diverses observations tendantes à déprimer l'évangile, telles que celles-ci : 1°. Que, pour réussir, il faut toujours exhorter à la vertu; que JÉSUS ne put donc que prêcher une morale honnête. 2°. Que la morale de l'évangile n'est ni plus saine, ni plus belle que la morale d'un *Platon*, d'un *Socrate*, &c. 3°. Que le paganisme nous offre des exemples de

toutes les vertus. 4°. Que l'expérience nous apprend le cas qu'il faut faire de la morale évangélique, par la conduite de la plupart des chrétiens. (Sophisme, pour le dire en passant, admirablement propre à éblouir des yeux vulgaires.) 5°. Que la morale de JÉSUS, à force d'outrer tous les devoirs, les rend impraticables & vains.

„ Vous comprenez, Monsieur, ajoute
 „ Torman à son confident, que si j'avois eu
 „ affaire avec un *Abbadie*, je me ferois bien
 „ gardé de défigurer à ce point, la morale
 „ évangélique. „

„ Mais, Monsieur, (c'est Mme. *Hébert*
 „ qui parle) que pensez vous de la preuve
 „ tirée de l'établissement du christiatisme?
 „ Elle me paraît d'une grande force. Ah!
 „ Madame, ignorez vous quels sont les char-
 „ mes de la nouveauté, les attraits d'une
 „ religion qui flattait les hommes d'une éga-
 „ lité naturelle, promettait de *nouveaux cieux*
 „ & *une nouvelle terre*, où l'on jouirait d'un
 „ bonheur inexprimable? ignorez vous les
 „ succès de tant d'imposteurs, d'un Maho-
 „ met, p. e. (notre incrédule ici fait de tems
 „ en tems des aveux à son confident, sur la fai-
 „ blesse de ses réponses, cette propagation de
 „ l'évangile l'inquiette. Du moins, en atten-
 „ dant mieux, cherche-t-il à renforcer ses rai-
 „ sons par de petites historiettes ridicules qui
 „ servent

servent toujours à distraire l'attention, & à jeter sur le tout ensemble, un voile de plaisanterie.



IV. BRIEFFE über das Münchswesen, &c. c. à d. *Lettres d'un curé catholique à son ami, sur le monachisme, &c. Ire. partie.* 1771. sans nom d'imprimeur, ni du lieu de l'impression.

CET ouvrage polémique a fait beaucoup de sensation dans quelques provinces de la Suisse. On l'attribue à un curé du diocèse de Constance. On s'est appliqué à prouver par l'histoire ecclésiastique, par les conciles, par les meilleurs auteurs de la communion romaine, & sur-tout par l'expérience, que l'ignorance & la superstition sont l'ouvrage des moines, qui s'appliquent à défendre, à entretenir par toutes sortes de moyens des préjugés si funestes à l'humanité. On promet une seconde partie de ces lettres, qui sont écrites d'un ton de simplicité & de candeur qui intéresse. Il est probable que l'auteur charge un peu ses portraits, pour les rendre plus frappans. L'abondance des matières nous

force à nous en tenir pour cette fois à cette simple annonce.



V. *L' HOMME DANGEREUX*,
comédie par l'auteur de la comédie des
philosophes. Avec un petit commentaire
à l'usage de ceux qui les aiment.

*Semper ego auditor tantum, nunquamque
reponam,
Vexatus toties?*

JUVENAL.

Genève, sous Amsterdam, 1771. Brochure
8°.

CETTE pièce, qui est relative aux querelles qui agitent & qui deshonnorent la littérature française, est du célèbre M. *Pallissot*, connu par la liberté, avec laquelle il s'est permis de parler de ses confrères, par la haine & le mépris qu'il semble leur avoir voué. Les commentaires qui accompagnent la pièce, nous paraissent ou trop avantageux, ou trop amers. La comédie est écrite avec esprit. M. P. . . prétendait rappeler au théâtre le genre de Molière, mais il a échoué; sa pièce allait

être jouée, lorsqu'elle a été défendue, elle n'a pas même pu être imprimée dans le royaume.

M. P. ne s'est pas proposé, sans doute, d'y mettre beaucoup d'intrigue. Un homme de lettres d'un caractère méchant & dangereux, se joue de la crédulité de son protecteur *Oronte*. *Dorante*, homme sensible & estimable, allait épouser *Julie*, pupille d'*Oronte*, lorsque *Valère* réussit à perdre son rival par d'infames calomnies. Cependant la fourberie est découverte, *Valère* est confondu, & *Dorante* est heureux. On trouve quelques tirades contre certaines classes de littérateurs français, que M. P. ne goûte pas.

.... *Tous ces Messieurs qui, fiers de leur raison,*

*Se croyant appelés à réformer la terre,
À tous les préjugés ont déclaré la guerre.*

*Petits pédans obscurs, qui pensent à la fois
Éclairer l'univers & régenter les rois;*

*Fanatiques d'orgueil, dont la folle manie
Est de se croire un droit exclusif au génie,
Flatteurs en affichant le mépris des grands
deurs.*

*De tout ce qu'on révoit audacieux fran-
deurs;*

*Pleins de crédulité pour des faits ridicules ;
Et sur tout à l'égard de tout objet sottement incré-
dules ; &c.*

*Et nos petits auteurs , rimaient malgré
Minerve ,*

*Sifflés de tout Paris , & qui savent pour-
tant*

*Enchaîner à leur char l'amour-propre d'un
grand ,*

Trafiquer avec lui d'une vaine fumée ,

*Lui prouver que leurs vers feront sa ré-
nommée ,*

Et qui , dupant ainsi le fastueux Mydas ;

*Font servir son orgueil à venger des pieds
plats.)*

*J'admire nos savans ! Que leur philosophie
A répandu de fleurs , d'agrémens sur la vie !
Graces à leurs travaux ; qui nous ont dé-
gagés*

*Du fardeau des devoirs , & des vieux pré-
jugés.*

S'il y a quelqu'autres traits particuliers, & dont on pourrait à Paris reconnaître les originaux, on nous dispensera sans doute de les faire connaître.



VI. La SAINTE BIBLE, &c.

LA dernière édition *in-folio* de la Ste. Bible, publiée à Neuchâtel en 1764, étant écoulée, on en demandait depuis long-tems une nouvelle, que diverses circonstances avaient retardé jusques ici. La Société Typographique de cette ville a entrepris ce travail utile depuis le commencement de l'année, & elle se flatte de l'exécuter à la satisfaction du public.

On fait que feu M. OSTERWALD, pasteur de cette église, avait retouché dans plusieurs endroits la version de Genève, qu'il avait ajouté sur le texte des notes & des éclairciffemens. L'ouvrage de ce célèbre théologien est reçu dans les églises réformées de la Suisse, où le service se fait en français, c'est celui que l'on publie aujourd'hui. Les changemens que l'on s'est permis ne tendent qu'à rendre l'édition plus correcte. On ajoute un petit nombre de notes pour éclaircir

quelques difficultés, d'après les auteurs les plus respectables. Les fautes de stile qui avaient échappé dans les précédentes éditions ont été corrigées dans celle-ci. Les argumens & les réflexions du même auteur, sont jointes à chaque chapitre. L'impression se fait sur du beau papier blanc & suffisamment fort, en caractères neufs & très-nets. Les libraires ou les particuliers qui souscriront pour un certain nombre d'exemplaires avant la fin de l'impression, obtiendront des éditeurs des conditions favorables. On peut leur écrire en affranchissant les lettres.





S E C O N D E P A R T I E .

 A N N A L E S L I T T É R A I R E S
 D E L ' E U R O P E .

A L L E M A G N E .

- I. C. F. GELLERTS *Moralische Vorlesungen*, &c, c. à d. *Leçons de morale de C. F. GELLERT, publiées après la mort de l'auteur par JEAN ADOLPH SCHLEGEL & G. L. HEYER. 2 vol. 12^o. Leipzig. 1779.*

CET ouvrage était attendu avec impatience. L'auteur lui-même le destinait à être rendu public; dans son lit-de-mort, & il a expressement chargé les éditeurs de rendre ce service important à tous ceux qui aiment le vrai & l'utile. Il avait commencé à retoucher son ouvrage, lors-

qu'il fut surpris par la mort. Le plan de cet homme célèbre n'était pas, comme il le dit lui-même, de donner un système complet de morale. Il voulait présenter à ses auditeurs, d'une manière simple & pratique, ce que cette science, la première de toutes les sciences, a de plus important. Il a recueilli sans scrupule tout ce qu'il a trouvé de mieux dans les plus célèbres écrivains; *Mosheim, Baumgarten, Crusius, Jerusalem*, & parmi les Anglais *Hutcheson & Fordyce*, ont contribué à la perfection de son ouvrage. On n'y trouvera donc ni des découvertes intéressantes, ni la solution de quelques questions épineuses, ni la réponse à des problèmes curieux. Tout est pratique dans les leçons de *M. Gellert*. La morale n'est pas faite pour amuser l'esprit, ni pour satisfaire la curiosité; c'est au cœur qu'elle doit parler, & c'est dans ce point de vue que l'auteur l'envisage. Il n'a cherché d'autre louange, que celle d'avoir choisi les vérités les plus importantes, & de les avoir présentées sous une forme nouvelle. Ce sont des discours travaillés avec soin, & tels qu'ils devraient être lorsqu'on est appelé à éclairer l'esprit & à déterminer la volonté.

On trouve à la tête de l'ouvrage, une introduction adressée à ses auditeurs. » Je

» ne me propose pas, leur dit-il, Messieurs,
» dans les leçons que j'ai deffein de faire,
» s'il plaît à Dieu, pendant le cours de cet
» été, de vous présenter la morale comme
» une science qui éclaire l'esprit ; assez
» d'autres personnes célèbres l'ont fait
» avant moi avec succès. Je veux vous la
» faire envisager comme étant propre à
» toucher le cœur, à le former, à le ren-
» dre meilleur. La sagesse, cette science
» qui par les principes qu'elle présente à
» notre raison, nous apprend à être ver-
» tueux & tranquilles, qui nous rend
» amis de nous-mêmes & des autres, qui
» nous concilie la faveur du Dieu, dont
» elle nous inspire la crainte. Cette scien-
» ce sublime n'est pas difficile à saisir, après
» l'éducation que nous recevons. Combien
» d'ouvrages élémentaires, dans lesquels
» elle nous est présentée avec autant de
» précision que de clarté ? Combien de
» jeunes gens devraient sortir de l'univer-
» sité avec un cœur anobli & des mœurs
» épurées, si la vertu ne dépendait que de
» la connaissance d'un système de morale ;
» si ce changement était l'ouvrage de la
» raison seule, & non point de la religion ;
» s'il était le fruit de l'éducation, & non
» d'un changement divin opéré dans les
» cœurs ! Peut-être que la sécheresse avec

„ laquelle on enseigne la morale, est une
 „ des raisons qui empêche qu'on ne soit
 „ assez touché de son prix & de sa beauté
 „ naturelle. Peut-être c'est la principale cau-
 „ se, qui fait que la mémoire seule, ou
 „ tout au plus l'entendement, sont affectés
 „ des vérités morales. Nous nous flat-
 „ tons en l'étudiant, qu'elle nous rendra
 „ plus vertueux, parce qu'à quelques égards
 „ elle nous rend plus éclairés. Nous croyons
 „ être touchés de la beauté de la vertu, &
 „ souvent nous ne le sommes que de la
 „ bonté de notre système. Nous comptons
 „ la peine que nous avons donnée à étu-
 „ dier la morale, & de ses preuves, comme
 „ si nous l'avions consacrée à pratiquer ses
 „ loix. Cependant le cœur demeure vui-
 „ de; au moindre obstacle, il refuse de
 „ suivre ces règles si soigneusement étu-
 „ diées. Souvent nous agissons d'une ma-
 „ nière directement opposée à ces principes,
 „ que nous venions de démontrer avec la
 „ dernière évidence.

„ Je veux essayer, Messieurs, de pré-
 „ senter & d'éclaircir les principales par-
 „ ties de la morale, d'une manière plus
 „ vive, non pas uniquement par les preu-
 „ ves qui convainquent la raison, mais
 „ par la décision du cœur, par la voix du
 „ sentiment intérieur & par le cri de la

» conscience: je veux vous mettre devant
» les yeux des exemples & des tableaux.
» Que je m'estimerais heureux, si je pou-
» vais atteindre ce but, si je pouvais con-
» tribuer à vous rendre vertueux, c'est-
» à-dire, assurer votre bonheur! Puisse-je
» être animé de ce desir généreux toutes
» les fois que je paraîtrai devant vous dans
» cette chaire! Puisse-t-il m'inspirer une
» éloquence persuasive, pour vous pein-
» dre les devoirs de la morale, tels qu'ils
» sont en effet, comme les loix les plus
» saintes & en même-tems les plus ai-
» mables!

» Oui, jeune homme, qui que tu sois,
» issu du sang des grands, ou né dans
» une humble fortune, n'oublie jamais
» le but de ton existence & l'objet de tes
» études. La science est le but de tes tra-
» vaux dans une université. Objet impor-
» tant sans doute! Mais fache que la scien-
» ce sans la vertu, un esprit éclairé sans
» un cœur honnête, l'érudition & le goût
» sans l'innocence & la piété, ne sauraient
» être un avantage pour toi, ni pour le
» monde; bien loin de mériter quelque
» gloire, elle ferait l'opprobre de ton ame
» immortelle. Si tu cherches la vraie sa-
» gesse & le contentement; cherche-la,
» dès ta première jeunesse, dans la con-

„ naissance & la pratique de la religion,
 „ des devoirs généraux & particuliers de
 „ l'homme.

„ Songe que rien ne rend l'homme heu-
 „ reux, comme la paix de l'ame; & que
 „ rien ne te manque pour assurer ton bon-
 „ heur que toi-même.

„ Cependant, mes chers auditeurs, ne
 „ comptez pas pour devenir vertueux, sur
 „ la morale la plus épurée. Elle est bon-
 „ ne, mais elle ne suffit pas pour changer
 „ & réformer un cœur corrompu. La for-
 „ ce divine de la religion est seule capable
 „ de faire un changement si merveilleux.
 „ D'après ce principe, je tâcherai dans le
 „ cours de mes leçons, de déterminer de
 „ tems en tems les différences & les bor-
 „ nes de la vertu fondée sur la raison, &
 „ de celle qui a la religion pour principe,
 „ afin de vous confirmer dans le respect
 „ que vous devez à cette règle divine.

„ Vous savez, mes amis, combien cette
 „ précaution est nécessaire. C'est un écueil
 „ dangereux pour tous ceux qui se desti-
 „ nent aux sciences. Aveuglés par un atta-
 „ chement excessif pour tout ce qu'on ap-
 „ pelle les lumières de la raison, enivrés
 „ d'un orgueil philosophique, nous présu-
 „ mons trop de nos forces, & nous sen-
 „ tons moins la nécessité d'une révélation;

35 nous croyons pouvoir nous passer de la
 35 force supérieure de la grace. Nous nous
 35 flattons en secret, de devenir sages &
 35 vertueux par le secours de la raison, par
 35 ses motifs & par ses preuves. Non ! l'œil
 35 de la raison est bien faible, s'il ne peut
 35 pas soutenir la lumière de la religion.

35 Je ne suivrai aucun système particu-
 35 lier, mais je chercherai à profiter pour
 35 votre plus grand avantage, des ouvra-
 35 ges des plus excellens moralistes, tels
 35 que *Mosheim, Baumgarten, Crusius, Hut-*
 35 *cheson, Fordyce,* & d'autres écrivains aussi
 35 éloquens que profonds. La matière de
 35 ces leçons se rangera commodément sous
 35 trois chefs. Dans le première, je consacrerai
 35 quelques dissertations, à développer
 35 la & nature le but de la morale ; je parlerai
 35 des deux principes, sur lesquels elle
 35 se fonde, la raison & les sentimens du
 35 cœur, ou la conscience : j'expliquerai
 35 les idées du devoir, de la vertu, & du
 35 bonheur ; je montrerais combien la morale
 35 est, dans ce siècle, plus parfaite que
 35 celle des anciens philosophes ; je ferai
 35 sentir la différence qu'il y a entre la morale
 35 philosophique & la morale chrétienne.
 35 Dans la seconde partie, j'indiquerai
 35 dans quelques règles très courtes, les moyens
 35 de devenir vertueux, je tâcherai

„ d'expliquer ces règles & d'en faire l'appli-
 „ cation à la pratique. Dans la troisieme
 „ partie, je traiterai toujours d'une ma-
 „ nière pratique, les principaux devoirs
 „ envers nous-mêmes, envers les autres
 „ hommes, & envers DIEU.

„ Je commencerai mes leçons en formant
 „ les voeux les plus ardens, pour qu'el-
 „ les vous soient utiles, pendant tout le
 „ cours de votre vie, salutaires, pour plus
 „ d'une vie. C'est ce que je demande à
 „ la source de toute notre sagesse, notre
 „ vertu, notre bonheur : puisse-t-il rendre
 „ chaque jour plus vif & plus puissant dans
 „ nos ames, l'amour du bien, & l'horreur
 „ du mal, pour la gloire de son nom, &
 „ notre éternel bonheur! „

Cette introduction, ou, si l'on aime mieux,
 ce discours préliminaire, donne une idée
 assez nette de l'ouvrage. Tous nos lecteurs
 français desireront, comme nous, que cette
 excellente production d'un des premiers
 génies de l'Allemagne, paraissent dans notre
 langue. C'est ce qui a engagé la Société
 Typographique de notre ville, d'en procurer
 une traduction, qui ne tardera pas à être
 publiée.



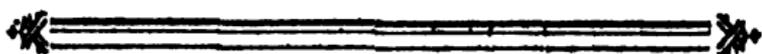


II. *TRADUCTION nouvelle des œuvres du Comte Algarotti, par M. PELLETIER, publiée en VII. Vol. 8^o. Berlin, chez Decker, Imprimeur du Roi.*

LA réputation du comte *Algarotti* est bien établie. Philosophe, poëte, historien, politique, littérateur, juge éclairé des arts, homme éloquent, homme aimable, il réunit toutes les parties ; & ses ouvrages renferment la plus piquante variété. Attaché à la cour de Prusse pendant bien des années, il y a joui de l'amitié du roi-philosophe, qui fait si bien apprécier les talents. Il était bien juste que ses œuvres parussent sous une forme élégante dans le lieu, où cet homme célèbre avait vécu & posé les fondemens de sa gloire. Entre toutes les éditions Italiennes qu'on a faites des œuvres de M. le Comte *Algarotti*, celle de Livourne est la plus correcte & la plus complète. C'est aussi sur celle-là que M. l'Abbé *Michelessi* a fait exécuter à ses frais & sous ses yeux, par M. *Pelletier*, français établi à Venise, homme savant, & parfaitement versé dans les deux langues, la traduction française, que nous annonçons. M. l'Abbé *Mi-*

chèleffi n'a eu pour motif que l'amitié qui le lie avec M. le Comte *Algarotti*, frère du défunt, comme lui ami des muses & arts. Il a fait présent de sa traduction, au Sieur Decker, imprimeur du roi, qui n'a rien négligé pour répondre, par la beauté de l'exécution, à un désintéressement si généreux. L'édition paraîtra en petit 8°. sur du papier fine & très-beau caractère. Le frontispice du premier volume fera décoré du monument élevée au comte *Algarotti* dans le *Campo Santo* de Pise; & son portrait ornera le volume des mémoires concernant la vie & les écrits de l'auteur, recueillis par M. *Michelessi*. Ceux qui voudront souscrire, auront les sept volumes pour 24 livres de France, dont on paiera le tiers en souscrivant, & le reste en recevant l'ouvrage, qui sera achevé avant la fin de l'année courante. La souscription restera ouverte pendant tout ce tems-là, chez l'éditeur, M. S. I. Decker, imprimeur du roi à Berlin; & en Suisse, dans la librairie de la Société Typographique, à Berne.





I T A L I E.

III. *SAGGIO sopra le malattie &c. Essai sur les maladies des gens du monde, par M. TISSOT, traduit en Italien sur la seconde édition française. Vénise, chez Cacoboli, Pompati & comp.*

L'OUVRAGE dont il s'agit ici est connu & estimé comme il le mérite; il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, & c'est ici la seconde traduction qu'on en publie en Italien. La premiere a paru à Florence, elle est inférieure à celle de Venise, mais il ferait à souhaiter qu'un troisieme entreprit cet ouvrage & reussit mieux. Le métier de traducteur n'est pas si facile qu'on le pense, sur-tout dans les ouvrages scientifiques, pour lesquels il faut des connaissances, une grande exactitude, & une parfaite intelligence des deux langues.



IV. *Leggi e Costituzioni de S. M. il Re di Sardegna c. à d. Loix & constitutions de S. M. le Roi de Sardaigne. Turin, de l'Imprimerie royale, 4° 2. Vol. 1770.*

LA réforme des loix est une ouvrage digne du prince qui l'a entreprise, elle distinguera son règne de tous ceux de ses prédécesseurs. L'exemple de S. M. Sarde pourra peut-être engager les souverains d'autres pays à l'occuper d'un travail aussi nécessaire. On travaille tous les jours à expliquer des loix antiques, faites pour des tems & des mœurs barbares; on s'efforce de les corriger, de les étendre, de leur en substituer d'autres, d'où il résulte nécessairement une obscurité & des contradictions, dont la chicane ne manque jamais de profiter. C'est une chose étrange de voir les sujets d'un même souverain vivre sous des loix souvent contradictoires; en sorte que les motifs qui affirment un jugement en certains lieux, sont précisément ceux qui font prononcer ailleurs une sentence directement contraire. Il y a long-tems qu'on a reconnu ces abus; mais on n'a pas osé entreprendre de les réformer. S. M. Sarde a tenté cette réforme, & il a heureusement réussi. Les loix qu'il vient de publier embrassent tous les pays soumis à sa domination. Elles ne sont pas toutes nouvelles; mais la plupart des anciennes sont refondues, expliquées, restreintes ou développées.

Le code est divisé en six livres, renfermés en deux volumes 4°. & imprimés en

Italien & en Français. Les noms des auteurs de chaque loi sont cités en marge, & celles qui n'ont point de citation sont l'ouvrage du roi.

Le premier livre renferme toutes les loix relatives à la religion, & au culte extérieur. L'article qui concerne les juifs, les assujettit à des réglemens pleins de sagesse, où l'on maintient à la fois les droits imprescriptibles de l'humanité, & la prééminence de la religion dominante. Le second & le troisième livre ont pour objet les tribunaux, les ministres supérieurs & inférieurs chargés de l'administration de la justice. On traite dans le quatrième livre des matières criminelles, des délits, de la manière de procéder pour les punir, des prisons, des peines à infliger & des grâces à accorder, suivant les différens cas. L'humanité a dicté toutes les loix renfermées dans ce livre. Le cinquième comprend les testamens, les droits de majorité, les fidéicommiss, les successions ab-intestat, les tutèles, les curatelles, les donations, les prescriptions, &c. On y détaille toutes les formules nécessaires pour la validité des actes. Enfin le dernier livre renferme les réglemens relatifs au domaine.

Il est expressément défendu à tous les magistrats & à tous les tribunaux inférieurs & supérieurs, d'interpréter les loix, dont

ils ne font que les dépositaires & les organes. Ce ferait, dit le code, se mettre à la place du législateur, qui doit avoir seul le droit de commenter son ouvrage. Ce ferait un travail utile & digne de quelque savant jurisconsulte des pays, auxquels ce code est destiné, de comparer cet ouvrage avec les anciens codes, de voir ce que ces loix ont de particulier, d'en développer l'esprit, d'en découvrir les rapports avec le système politique.

Cet examen fait avec prudence & selon les règles d'une saine critique, donnerait une juste idée de la supériorité de ce code; mais il faudrait, pour former une telle entreprise, des talens supérieurs, des connaissances profondes, beaucoup de loisir, & des détails qui n'entrent pas dans le plan d'un ouvrage périodique. Ce code fut publié le 16 Avril de l'année dernière, & six mois après il a été en vigueur dans tout le pays.



F R A N C E.

V. *HISTOIRE des révolutions de Corse, depuis ses premiers habitans jusqu'à nos jours; par M. l'abbé de GERMANES,*

vicaire-général de Rennes. 2 vol. 12°.
Paris, chez Hérissant, fils. 1771.

APRÈS avoir fait une description topographique de l'isle, qui en fait connaître l'état & les forces, & l'histoire naturelle, M. l'abbé de *Germanes* jette un coup-d'œil sur ses premiers habitans.

La Corse était d'abord le refuge des nations, qui cherchaient de nouvelles demeures, plus paisibles & plus commodes. L'auteur n'entre point dans le détail de leurs établissemens mêlés de trop de fables: Il ne voit rien de certain dans l'histoire de cette isle, au-delà de la transmigration des Phocéens, qui, chassés de leur pays par les Perses, vinrent fonder en Corse la ville d'Aleria. Les Étrusques, les Carthaginois, les Romains, les peuples du Nord & les Sarrafins s'en emparèrent successivement. *Charles-Martel* en ayant chassé les Maures, la souveraineté de l'isle fut accordée aux *Colonnes*, qui y régnèrent sous le titre de comtes.

La Corse tomba dans l'anarchie par la mort de *Henri Colonne*. Alors elle passa sous la domination des Pisans, & ensuite sous celle des Génois, qui en firent la conquête, comme l'assure l'auteur de cet ouvrage, en 1195. Pendant près de deux

siècles depuis cette époque, les papes, les ducs de Milan, des princes & seigneurs puissans, entretenir la Corse dans une agitation continuelle. Mais, de toutes les révoltes, aucune ne porta de plus grands coups à la domination génoise que celle de *San-Pietro*. C'était un de ces hommes faits pour changer la destinée des états, d'une hardiesse intrépide, d'un caractère entreprenant, familiarisé avec les périls, encouragé par les obstacles, joignant à un génie plein de ressources une éloquence forte, qui entraînait les esprits par l'autorité. Il donna des marques si étonnantes de valeur au siège de Perpignan, où il accompagna le Dauphin en 1542, que ce prince tira incontinent la chaîne d'or qu'il avait au cou, pour l'en décorer, & lui permit de porter les fleurs-de-lys dans son écuillon. *San Pietro* appella les Français en Corse, & il aurait, peut-être, soustrait son pays au joug des Génois, sans la paix de Câteau-Cambresis, où on régla la destinée de la Corse, qui fut conservée à ses anciens maîtres.

Le naturel féroce de *San-Pietro* lui fit souiller sa gloire par le meurtre de sa femme, *Vannina d'Ornano*, d'une des plus illustres maisons de Corse. Elle s'était laissée persuader de se retirer à Gènes, & de dé-

clarer par cette démarche, qu'elle désapprouvait la rébellion de son mari, seul moyen, lui disait-on, d'assurer la fortune de ses enfans. Elle partit secrettement de Marseille; mais elle fut arrêtée près d'Antibes & ramenée à Aix. Ce fut à Alger que *San-Pietro* apprit l'évasion de sa femme. A cette nouvelle, il entre en fureur, il s'embarque l'esprit troublé de pensées sombres & de jalousie. Il se rend à Aix, & demande qu'on la lui remette entre les mains. Le parlement s'y oppose craignant de l'abandonner à la vengeance d'un époux, capable de porter sa colère aux derniers excès. Mais *Vannina*, plus courageuse que ne le sont ordinairement les personnes de son sexe, déclare, malgré ses noirs sentimens, qu'elle veut retourner avec son mari. Ils reviennent ensemble à Marseille. *San-Pietro*, accoutumé à ne parler à son épouse qu'en termes respectueux, à cause de sa haute naissance, lui reproche son infidélité, sans se répandre en injures, & lui dit, avec le sang-froid de la colère, qu'un crime de cette espèce ne peut être expié que par la mort. Après ces terribles paroles, il la laisse enfermée avec ses femmes pendant trois jours, au bout desquels il vient lui annoncer qu'il faut mourir, & fait signe en même-tems à quelques esclaves

ves qui le suivaient, d'exécuter ses ordres. *Vannina* se tourne alors vers son époux : *Puisque mes jours*, lui dit-elle, *doivent finir, je veux du moins avoir la consolation de rendre mon ame à Dieu, non entre les mains de ces viles personnes, mais dans celles de l'homme que je n'ai choisi pour mon mari, qu'à cause de sa valeur. Donnez-moi vous-même le coup fatal qui doit m'ôter la vie; que votre sévérité m'accorde au moins cette dernière grace!* Cet artifice attendrissant ne put rien sur l'ame inflexible du barbare *San-Pietro*. Il ose consentir à être le bourreau de sa femme; & se mettant à genoux pour lui demander humblement pardon, il l'appelle encor sa *dame*, selon sa coutume, lui dénoue ensuite les jarretières, toujours insensible aux larmes qui coulaient des yeux de *Vannina*, il lui passe les liens autour du cou, & l'étrangle inhumainement.

Le bruit de ce meurtre remplit la ville d'horreur. La renommée le publie dans la capitale. *San-Pietro* se rend en diligence à Paris, pour prévenir les rigueurs de la justice; il y paraît un objet d'exécration. La reine-mère, qui estimait son courage & ses talens, refuse de le voir. Découvrant alors sa poitrine, & montrant les blessures qu'il avait reçues au service de France,

il dit aux courtisans: *Qu'importe au roi & au royaume de savoir comment San-Pietro s'est comporté avec sa femme, pourvu qu'il ait bien servi Sa Majesté?* Ces paroles prononcées avec hardiesse par un homme qui avait rendu de grands services, imposèrent silence aux courtisans, & il obtint qu'on lui ne fit point son procès. ¶

San-Pietro mourut en 1567, lâchement assassiné par quelques Gènois, en combattant pour la liberté de son pays.

Depuis la mort de *San-Pietro* jusqu'aux soulèvemens de 1729, renouvelés plusieurs fois & à peine assoupis de nos jours, les Gènois ont été les maîtres de la Corse. On fait quelles ont été les causes de cette révolution; l'avilissement des nobles, leur exclusion des emplois & des dignités, l'interdiction du commerce, l'ignorance, la hauteur & l'avarice des premiers magistrats, assez lâches pour vendre la justice & pour autoriser à prix d'argent le brigandage & l'assassinat. La plupart des gouverneurs & des commissaires-généraux, que la république y envoyait tous les deux ans, uniquement occupés du soin de s'enrichir, abusèrent également de la patience des Corfes & de la confiance du sénat. Mais, outre ces causes générales, qui disposaient les esprits à l'indépendance, il y eut quelques

raisons particulières, qui précipitèrent l'ins- tant de la révolution; telles furent la pro- rogation arbitraire des impositions établies en 1715, pour des avances qui avaient été remboursées, l'usurpation des communes situées entre le Liamone & le Tavignan, l'établissement des gabelles, la défense de faire du sel à l'étang de Diane, & l'indif- férence avec laquelle le sénat de Gènes écoutait les plaintes que lui faisaient les Corfes sur tous ces objets de mécontente- ment. M. l'abbé de G. donne tous les détails de cette révolution, qui a fait chan- ger de maîtres à la Corse.

Son ouvrage est terminé par des réflexions sur la législation, le génie, les mœurs & les coutumes des Corfes. Nous en rap- porterons quelques traits. Trois hommes & quatre femmes arrêtèrent 800 Génois, qui étaient venus faire une descente en Ba- lagne, dans l'isle Rousse. L'un de ces Cor- fes enfermé dans la tour, qui défend la place, faisait un feu presque continu, ai- dé d'une femme qui suppléait au service de la main, dont il était privé; les deux au- tres, retranchés derrière un mur, tiraient sans aucun relâche, tandis que les trois femmes qui les secondaient, chargeaient avec la même vitesse. Ils devaient être écrasés par une troupe si supérieure en nom-

bre ; cependant, ils l'empêchèrent d'avancer & donnèrent le tems aux payfans des environs de se rassembler. Ils accoururent & forcèrent les Génois de reculer jusqu'au bord de la mer ; effrayés, ils se précipitèrent dans un petit bateau qui ne put les contenir ; 400 furent faits prisonniers ; on les dépouilla, & les femmes qui voulurent se venger de quelques mauvais propos qu'ils avaient tenus, les fouettèrent avec des orties, en leur disant : *Eh bien, Messieurs les Génois, vous vanterez-vous encor de vouloir nous déshonorer ?*

Un détachement de hussards génois étant parti pour battre la campagne, vit de loin un troupeau gardé par un vieillard septuagénaire. Un d'eux impatient de tuer ce malheureux, pique son cheval, l'atteint & s'élançe pour lui abattre la tête d'un coup de sabre. Mais son emportement lui fait manquer son coup, & le sabre lui échappe des mains. *Donne-le-moi*, dit-il alors au berger avec autant de stupidité que de fureur. Le vieillard, qui conservait une ame intrépide, le ramasse, mais pour en couper la tête à son ennemi. Il le renverse de son cheval, y monte à l'instant & se fauve à la vue des hussards.

Deux grenadiers du régiment de Flandres, en garnison à Ajaccio, désertèrent &

s'enfoncèrent dans la campagne. M. de *Nosieres*, leur colonel, fit le même jour une partie de chasse. Le hasard le conduisit sur les pas des grenadiers, qui l'ayant aperçu, se jetèrent dans un marais couvert d'arbuttes. Un berger les avait vus, & montra du doigt au colonel le lieu de leur retraite. M. de *Nosieres*, qui ne comprenait pas ce signe, lui demande ce qu'il voulait. Le berger s'obstine à garder le silence, & continue de lui montrer les arbuttes. On s'imagina qu'il avait vu quelques sangliers, s'y retirer. Les officiers s'approchent, & découvrent par l'indication des chiens la tête des déferteurs, qui étaient enfoncés dans la fange jusqu'à la bouche. Ces malheureux sont conduits à Ajaccio & condamnés à passer par les armes le lendemain. Le pâtre, qui avait reçu quatre louis de récompense, ne put contenir sa joie, il raconta son aventure. Les officiers la racontèrent aussi pour contenir leurs soldats. La famille du berger en frémit d'horreur. Tous les parens décident, qu'il faut ôter la vie à ce monstre, qui a déshonoré sa nation & sa famille, en recevant le prix du sang de deux hommes. Ils le cherchent, le saisissent & l'amènent sous les murs d'Ajaccio; ils font venir un religieux pour le confesser, &

fusillent le coupable en même-tems qu'on fusillait dans la ville les deux déser-teurs. Après l'exécution, ils remettent les quatre louis au confesseur, en le chargeant de les rendre au colonel : *Nous croirions, lui dirent-ils, souiller nos mains & nos ames, en gardant cet argent d'iniquité: il ne faut pas qu'il serve à personne de notre nation.*

Un bandit Corse s'échappa du lieu où il était en prison. M. de Cursay, croyant devoir exercer dans cette occasion toute la rigueur des loix militaires, condamna à être fusillé la sentinelle qui gardait le criminel, & qui était accusée d'avoir favorisé son évasion. Ce soldat en était innocent : les parens du Corse fugitif allèrent au plutôt trouver le coupable, & lui remontrèrent ce que l'honneur exigeait de lui. Il sentit quel était son devoir, il vint se remettre entre les mains de la justice, & délivrer l'innocent qu'on allait exécuter en sa place. M. de Cursay lui fit grace en faveur de tant de générosité.

Ces deux premiers volumes seront suivis d'un troisième, où M. de G. rapportera le détail de la conquête de cette isle par les Français. L'auteur paraît avoir puisé dans toutes les sources. Presque tous les généraux français, qui ont commandé en Cor-

se, ont bien voulu lui faire part de leurs lumières & de leurs mémoires.



VI. *MA PHILOSOPHIE. Épître en vers. Broch. 8°. Paris, chez Delalain.*

ON reconnaît facilement dans cette épître la muse douce, facile & riante de M. Dorat. Cet auteur aimable trace avec légèreté ses premiers pas dans la littérature, ses disgrâces dramatiques, son goût pour le plaisir, les idées de son esprit, les affections de son ame sur plusieurs objets, dont quelques-unes ne sont pas frivoles.

*Je fis des drames lamentables,
Des vers malins, des madrigaux,
Et des épîtres fort coupables,
Où j'étais le masque à des fots,
Assurément très-respectables.
Nouvelles amours, vers nouveaux;
De mes jours c'était le système,
Et j'avais un plaisir extrême,
A me moquer de mes travaux.*

Qu'il est insensé, qu'il est dupe
 Celui qu'attriste son talent !
 Tant qu'il amuse, il est charmant :
 Il perd son prix, dès qu'il occupe.
 Quels attrait a donc ce vain bruit
 Que l'on appelle renommée ?
 Ah ! trop souvent cette fumée
 Étouffe ceux qu'elle séduit.
 Comment se peut-il qu'on se livre
 A l'espoir lointain & confus,
 De ressusciter dans un livre,
 Et de ne commencer à vivre,
 Que du moment qu'on ne vit plus ! ...

D'une rêverie inquiète
 Ne suivons point l'égarément.
 Dans l'avenir dès qu'on se jette,
 On fait un larcin au présent.
 Songeons, lorsque le jour commence
 A l'embellir jusqu'à la fin !
 Gardons toujours une espérance
 Pour l'opposer au noir chagrin,
 Pour les revers un front serein,
 Pour l'instant une jouissance,
 Un desir pour le lendemain.

Voici encor un morceau plein de force
sur la téméraire philosophie de notre siècle.

*Penseurs célèbres, pauvres gens ,
Qui sur le système du monde ,
Balbutiez vos argumens ,
Et dont l'ignorance profonde ,
Depuis plus de quatre-mille ans ,
Des mêmes rebus nous inonde ,
Sous mille titres différens .
Vous m'amusez bien , je vous jure ,
Et j'aime votre sérieux ,
Lorsque , rêvant à l'avanture ,
Chacun de vous , à qui mieux mieux
Croit deviner la contexture
De ce globe mystérieux ,
De cet édifice pompeux ,
De ce grand corps de la nature ,
Dont le moteur est dans les cieux .
Cette ame par-tout répandue ;
L'un dans le feu croit la trouver ;
L'autre soutient & croit prouver ,
Que c'est l'eau qui la distribue :
Cet autre , bavard éternel ,
Adopte l'air qui l'environne ,
Pour le mobile universel ,
Et s'en nourrit , quand il raisonne .*

*Celui-ci se bat pour le plein ;
Celui-là se perd dans le vuide ;
Au grand Tout, chef-d'œuvre divin,
L'un veut que le basard préside ;
L'autre y soupçonne du dessein.
Tantôt la matière engourdie
Est brute, oisive & sans ressort ;
Et tantôt pleine d'énergie,
L'univers lui doit son accord.
Eh ! de cet embarras extrême,
Qui vous empêche de sortir ?
Adorez un Etre suprême,
Sans chercher à le définir.
Qu'il soit de tout cause première,
Qu'il anime les élémens,
Sème dans les airs transparens
Les globules de la lumière,
Et nous la jette par torrens.
Qu'il ait une puissance entière,
Sur la mort, la vie, & le tems :
Dès-lors, raisonneurs inutiles,
Si par lui tout est dirigé,
Reposez-vous, dormez tranquilles,
Voilà votre globe arrangé !*

Ce pur flambeau, cet œil du monde,
 Étincelant du haut des cieux,
 Serait-il donc l'effet heureux
 D'une matière vagabonde?
 Est-ce elle qui règle le cours
 De ces milliers d'astres nocturnes,
 Qui dans leurs phases taciturnes
 Réparent l'absence des jours?
 Est-ce elle qui donne à la terre
 Son majestueux appareil,
 Et cette marche circulaire,
 Présentant sa mobile sphère,
 A tous les aspects du soleil?
 Autour de cette active masse,
 Quelle main répandit les mers,
 Et fit, dans un fluide espace,
 Ondoyer ce voile des airs,
 Qui la balance & qui l'embrasse?
 Sont-ce des atomes errans,
 Qui, de la plus faible semence,
 Ont élevé ce chêne immense,
 Vainqueur de la foudre & des ans?
 Eh quoi! sophistes désolans,
 Un concours sans intelligence
 Fait bruire l'haleine des vents,

*Allume l'âtre des volcans ,
Sur nos têtes fixe & condense
Ces eaux , ces nuages brillans ,
Dépositaires bienfaisans
Et des promesses du printems ,
Et des trésors que l'abondance
Verse en automne sur nos champs? ...
Martyr d'une folle chimère ,
Tu cherches le bruit & l'éclat ,
C'est ton esprit qui se débat ,
Lorsque ta conscience l'éclaire.*





TROISIÈME PARTIE.

PIÈCES FUGITIVES.

- I. *RÉPONSE d'Amélie à la lettre d'une Dame de Lausanne insérée dans le mercure de Février.*

VOICI toujours des contradictions de ma part, ma chere Sophie. Je ne suis pas fort redoutable, il est vrai. Vous êtes si grave, vous écrivez si raisonnablement, mais malgré cela, je ne saurais être de votre avis sur les spectacles particuliers; sur-tout à Lausanne, où ils me paroissent moins dangereux que par-tout ailleurs. Vos circonstances, votre façon de vivre, ne vous rendent point susceptible de grandes passions. Pardonnez, ma chere bonne, la vanité & la mollesse en étouffent le germe; & il m'a paru que c'étoit le faible de votre pays. D'ailleurs les pièces qu'on joue sont de ces tragédies bourgeoises, connues sous le nom de comique larmoyant, qui manquent de

force, mais où règne la décence, les bonnes mœurs, & où l'on trouve des maximes de la plus saine morale. Les petites pièces sont des farces plaisantes, qui délassent les acteurs & les spectateurs. Dans le siècle où nous sommes, les jeunes personnes n'ont pas besoin de leçons pour duper leurs parens, & ceux-ci ne les mettent pas dans le cas de recourir aux stratagèmes. Ce n'est plus que les filles dont on veut gêner les goûts qui persévèrent dans ceux, qui déplaisent à leur famille; on ne compte point assez sur la légèreté des jeunes gens, dont la contrariété peut seule arrêter l'effet. L'amour, à cet âge, est l'entouffiasme d'un moment, fondé sur une idée de perfection, qui se dissipe d'autant plus vite, qu'on a plus d'occasions de se voir & de se connaître. Il existe dans l'imagination plutôt que dans le cœur.

Ces belles tirades langoureuses, qui vous scandalisent, ne sont pas toujours adressées à une actrice par l'acteur qu'elle préfère, & je pense même qu'on a soin de l'éviter; d'ailleurs, un langage étudié ne peut pas faire beaucoup d'impression. Je gémiss avec vous qu'on néglige les chefs-d'œuvres des maîtres du théâtre, pour les pièces de leurs faibles imitateurs; c'est que le goût de la nouveauté supplée à celui du beau, qui de-

mande un tact fin, & la connaissance de l'art. J'ai vu plusieurs de vos compatriotes qui n'admirent point Pigmalion, j'en suis fâchée pour l'amour d'eux; *Le sujet en est ridicule, disent-ils, contraire en tout à la vraisemblance.* C'est la faute de la fable qui ne s'est jamais piquée d'en suivre les règles; si j'avois à la justifier sur ce sujet, je rappellerais l'anecdote si connue de ces deux Espagnols, qui étant à Rome y devinrent éperdument amoureux d'une statue. *Roussseau* a peint le délire des passions. Et pour porter à tous les sens à la fois, il a joint à des paroles énergiques une musique qui met l'âme dans l'état où il faut qu'elle soit pour les sentir. Je fais qu'on a rendu cette pièce à Monrepos avec toute la décence possible, ce qu'on n'a point fait à Lyon, où les circonstances particulières des personnes qui la jouaient, & le costume de la statue étaient très différens. Soyez de bonne foi, ma chère amie; votre nièce, qui, au sortir du spectacle prétendait s'ennuyer par-tout, s'y amuse. Nous devons tant à la légèreté & au besoin que nous nous sommes fait du plaisir, que c'est un moyen d'en trouver toujours. Je conviens avec vous, que vos spectacles ne sont pas assez fréquens pour produire la satiété; mais comparez l'empressement qu'on a d'y aller avec

celui qui bouleversait tous les esprits, il y a dix ans. La politesse qui distingue les Lausannois, les a engagés à procurer cet amusement à un si grand nombre de gens de tout ordre, que ce n'a pas été long-tems une distinction qui flate la vanité d'avoir été à Monrepos; il n'y a pas eu long-tems des cabales de jalousies. Toutes les passions étoient en jeu pour un billet de comédie; les acteurs aussi sages qu'honnêtes ont mieux aimé les émouvoir sur le théâtre. Je suis étonnée que quand des artisans, ou des polissons jouent la comédie, votre magistrat ne s'y oppose pas; c'est à cet ordre de gens que la perte du tems importe; mais je trouve celui des jeunes personnes de qualité tout aussi bien rempli par l'étude d'un rôle, que par une filoché, ou du marhi. La dépense est une très-petite considération; on veut en faire; & sur le choix de la manière, celle-là a bien ses avantages: on s'accoutume à parler correctement, & avec grace; à se présenter avec une noble assurance; c'est le moyen de vaincre cette timidité, qui étouffe les talens, ou au moins les met hors d'usage.

L'envie de plaire, qui est la force active des jeunes personnes, est moins dangereuse, quand elle a tout un public pour objet; on se ménage davantage étant plus connu,

& la politesse sert l'amour propre. J'espère que dans peu l'avilissement attaché au métier de comédien ne subsistera plus, la mauvaise conduite de ceux qui l'exercent à réjailli sur leur profession, & le mépris qu'on a eu pour eux, les a en quelque sorte forcés dans la suite à se rendre méprisables. Les personnes distinguées par la naissance & par les mœurs, qui font de la comédie un amusement, rendront cet art honorable; & celles qui font dans le cas de mettre leurs talents à prix, oseront cultiver celui-là. Je ne vous parle sur cette matière que relativement: considérée en elle-même, mon jugement sera celui de *Rousseau* sur les spectacles en général. Mais jusqu'à ce que nous ayons un *Lycurgue*, à quoi sert de moraliser? Au contraire démontrer aux hommes qu'ils font mal, avec la persuasion que cela ne suffit point pour les en empêcher, c'est accoutumer leurs passions à remporter des victoires continuelles sur leur raison. Le succès les enhardit & les fortifie. Laissons aller le monde comme il va; les petits remèdes entretiennent la langueur. Quand le désordre sera à son comble, quelque révolution heureuse rétablira l'innocente & estimable barbarie de nos ayeux; elle n'est cependant pas nécessaire, pour que je sois très-sincèrement à vous.

AMÉLIE.



II. ANECDOTE.

Un jeune homme qui joignait l'éru-
 dition au génie, fut sollicité d'enrichir de
 ses talens, une société monastique, qui se-
 rait charmée de le posséder. Le savant
 avoit un pere fort âgé; lui-même étoit va-
 létudinaire & ses maladies interrompaient
 souvent ses travaux. Il souffroit de ne pou-
 voir procurer à ce pere, objet de toute sa
 tendresse & de ses complaisances, tous les
 biens dont il eût désiré de le faire jouir.
 On lui offrit de faire une pension à ce vieil-
 lard chéri; à cette condition, il embrassa
 sans hésiter un état qui lui coûtait sa li-
 berté; mais il la sacrifiait pour son pere, c'en
 étoit assez pour lui. Il croyoit lui assurer une
 heureuse vieillesse; mais qu'il connoissait
 mal celui avec qui il s'engageoit pour ja-
 mais! Dès qu'il eut prononcé les derniers
 vœux, ses supérieurs, bien assurés qu'il
 ne pouvait plus leur échapper, cessèrent de
 faire tenir au bon vieillard les secours,
 qu'ils lui avaient promis. Accablé sous le
 poids des années, privé de son fils, qui
 ignorait son état, réduit à la plus affreuse
 indigence, ce respectable pere, rassemble
 le peu de forces qui lui restent, pour tracer

à son fils sa reconnaissance, ses regrets, son dernier adieu, & la misère affreuse qui lui donne la mort. La lettre parvient au vertueux cénobite. Quel moment pour son cœur ! Il se représente son père, prêt à expirer, appelant en vain son fils, & tendant les bras vers le ciel pour se plaindre des barbares, qui lui avoient enlevé l'enfant chéri qui devait lui fermer les yeux ! Il se devait à la nature, il croyait se devoir à son état ; il hésite . . . mais des monstres arrachaient par leur avarice, la vie à un malheureux qui ne pouvait leur être à charge que quelques années, peut-être seulement quelques mois. Cette idée lui fit oublier les sermens qu'il avoit prononcé, pour ne se souvenir que des liens mille fois plus sacrés qui l'unissaient au plus tendre des pères. Il quitte le séjour affreux qu'il habitait ; vole vers le réduit où les ombres de la mort enveloppaient déjà l'objet de sa tendresse filiale. Il frappe, on l'interroge, il est reconnu, on lui ouvre, il entre, il se précipite sur ce lit, où il croit n'embrasser que l'ombre de son père, tant la douleur & la faim l'avaient défiguré. Sa présence ranime le vieillard, & ce généreux fils promet à son cœur de ne plus le quitter. La rétribution de ses messes fut d'abord la ressource qui lui servit à nour-

rir son père ; mais enfin pressé par les besoins que l'âge & les maladies faisaient éprouver à celui de qui il avait reçu le jour , sans connaissances , sans protecteurs , il ne trouva point d'autre expédient que que de joindre le travail de ses mains , aux émolumens de son état. Il devint gagnè-deniens ; & cachant ce qu'il était sous un déguisement total , il gagnait à la sueur de son front , de quoi procurer à son père , mille aisances qui prolongeaient ses jours. Ses travaux lui étoient doux ; il les consacrait à son père ; mais malheureusement il fut reconnu. Sa fuite avait fourni des armes à la calomnie , ses vertus avaient excité l'envie de ses persécuteurs ; plus elles étoient éclatantes , plus ils s'efforçaient de les ternir. Ils se promirent bien de perdre celui dont la tendresse censurait leur dureté. A les entendre , la débauche seule l'avait engagé à quitter le cloître. Dénoncé aux tribunaux , diffamé , peint sous les plus noires couleurs , il est arrêté lorsqu'il allait un jour à son travail ordinaire. On le jette dans un affreux cachot , & on allait le condamner comme un sacrilège digne du plus sévère chatiment. Quinze jours se passent dans cet état ; on l'interroge enfin , mais ce tendre fils oubliant son propre danger , n'est frappé que d'une

seule idée. Il tremble pour son malheureux père, que le chagrin & la misère peuvent avoir conduit au tombeau. Il demande la mort comme une grâce, & on croit en l'entendant parler ainsi, que sa conscience lui arrache cet aveu de sa mauvaise conduite. Il veut se réunir à ce qu'il aime ; on s'imagine qu'il regrette l'objet méprisable de quelque passion criminelle : il supplie qu'avant que de lui donner la mort, on lui apprenne depuis combien de tems l'infortuné vieillard a terminé ses malheurs & sa vie ; on se persuade que le désespoir le prive de l'usage de sa raison. Cependant ses larmes, son éloquence, ses sanglots, mille traits ingénus d'une tendresse vertueuse, émeuvent ses juges. La voix de la vertu se fait entendre, on le presse de s'expliquer mieux ; il consent à raconter tous ses malheurs ; son cœur se montre dans le plus beau jour, lorsque croyant rendre hommage à la mémoire de son père, il exprime avec toute la force du sentiment, combien il en était aimé, & combien il l'aimait lui-même. Des sentimens si nobles arrachent des larmes aux juges, ils brisent ses fers, & s'empressent d'aller avec lui réparer les maux dont ils se reprochaient d'être la cause. Il était encore tems, le vieillard n'avait plus qu'un souf-

fle de vie. Il apperçoit son fils; il le presse de ses bras défaillans & soudain il expire. Les maux qu'il a souffert en ne le voyant pas & la joie qu'il éprouve en le retrouvant lui donne la mort. Son tendre fils ne lui survécut guère & ses barbares calomniateurs ne se reprochèrent point sa mort, parce que leur crime demeura impuni & que leur ame de boue était fermée à des sentimens plus généreux.



III. *MÉMOIRE de M. . . . sur un nouveau défrichement entrepris à Bienne.*

LES circonstances actuelles, où tant de gens se sont trouvé privés du simple nécessaire, ont fait faire d'utiles réflexions. On a vu augmenter tout d'un coup le prix des denrées, on a senti le besoin, & on est revenu à des desseins & à des entreprises que l'aisance fait oublier, mais que les calamités publiques rappellent.

NOS ancêtres, ces hommes si respectables par la solidité de leur esprit & par leur sage prévoyance, avaient un système qui était lié avec l'amour généreux de la liberté, dont ils ont donné tant de preuves. Ils voulaient se procurer abondamment par leur propre

travail ce qui était nécessaire pour pourvoir aux besoins de leurs familles. Ils ne voulaient pas être à cet égard dans la dépendance de leurs voisins, dont la volonté peut changer avec les circonstances. L'expérience a prouvé les torts que nous avons à nous reprocher : nous avons négligé l'agriculture, qui fournit à nos premiers besoins, nous nous sommes attachés par préférence aux arts & aux métiers, & nous avons compté sur des relations qui étaient autrefois des liens, mais qui aujourd'hui ne sont que des convenances.

Ces vérités nous ont frappés, nous avons senti la nécessité de faire mieux. On nous verra peut-être, à l'exemple de nos pères, retourner avec émulation à l'agriculture, sans négliger nos établissemens. Le louable Magistrat vient de rendre fertile un terrain très-étendu & d'un bon rapport, en le divisant en parties de 1600 pieds quarrés chacune. Il s'en est actuellement distribué 265 aux bourgeois qui ont ménagé, & qui veulent en recevoir, sous une police qui a pour objet les progrès de la culture & l'inaliénabilité des places, dont la propriété doit rester au public, tandis que la jouissance est affectée aux particuliers. Ce terrain, qui était autrefois un paturage public, n'avait aucun avantage réel. En calculant sur une culture

bien soignée le produit qu'on peut en espérer, & en supposant qu'on le semera en pommes de terre, qui est la semence le plus profitable, on peut espérer que chaque portion rendra au moins 50 mesures de ce légume; ce qui ferait pour le tout un total de 1350 mesures. Ce produit qui jusqu'ici n'a jamais existé, ajouté à celui d'un grand nombre d'autres terrains, dont les particuliers ont tiré parti; nous permet d'augurer un avenir différent du sort que nous venons d'éprouver, & dont tant d'événemens rendront le souvenir vif & douloureux.



I.V. RETOUR à NICE.

CHANSON, imitée de MÉTASTASE.

I.

*Appaise tes rigueurs, ô Nice!
 Nice, rends-moi ton amitié;
 L'erreur d'un mortel au supplice
 N'est plus digne que de pitié.
 J'avais cru ma chaîne brisée, !
 J'en flattais mon crédule orgueil;
 Cette liberté, tant prisee
 Devint mon plus funeste écueil.*

2.

*J'avais feint d'abjurer ma flamme,
 De rompre mes nœuds sans retour ;
 Le mépris servait à mon ame
 De voile pour couvrir l'amour.
 Que j'ai bien changé de langage !
 A ton nom , couvert de pâleur ,
 Je fais lire sur mon visage
 Le trouble secret de mon cœur.*

3.

*La nuit, dans l'erreur d'un doux rêve,
 Je vois tes traits , j'entends ta voix,
 Dès le moment que je me lève,
 C'est toi seule que j'apperçois.
 Que je t'aborde ou je te quitte,
 Ne connaissant qu'un seul desir,
 Mon cœur s'émeut , mon sein palpite
 Ou de chagrin , ou de plaisir.*

4.

*De toi rien ne peut me distraire ;
 Je ne m'entretiens que de toi.
 Nomme-t-on une autre bergère ?
 Je doute si l'on parle à moi.*

*Ma bouche sur l'objet que j'aime
Prend un involontaire essor ;
Je vais chercher mon rival même,
Pour pouvoir en parler encor.*

5.

*Ton regard, ou sévère ou tendre,
A ton gré change mon destin,
D'un mot unique tu fais rendre
Mon bonheur douteux ou certain.
Avec mon cœur d'intelligence
Ta voix règle ses mouvemens,
Jobéis même à ton silence,
Et tes ordres sont mes sermens.*

6.

*Si je cesse, hélas ! de te plaire,
Les plaisirs me cherchent en vain :
Que sont les dons qu'on peut me faire,
S'ils ne viennent pas de ta main ?
A tes pieds, le plus triste azyle
Est un bocage toujours verd,
La campagne la plus fertile,
Loin de toi, n'est plus qu'un désert.*

7.

*Je n'ai plus recours au mensonge,
 Pour affliger ta vanité ;
 Je cède à l'ivresse où me plonge
 Le prodige de ta beauté.
 Pour toi l'amour quitte les traces
 Des bergères de nos hameaux :
 A peine ont-elles quelques graces,
 Toi seule n'a point de défauts.*

8.

*Pour briser ma chaîne pesante,
 Quels périls n'ai-je pas domtés ?
 Pour calmer mon ame souffrante,
 Quels efforts n'ai-je pas tentés ?
 Quoique soutenu par la gloire,
 Hélas ! je croyais en mourir ;
 A tenter une autre victoire
 Mon cœur aurait trop à souffrir.*

9.

*Le serin qu'un appas perfide
 Vient d'attirer dans des gluaux,
 Agite en vain son aile humide,
 Dans l'espoir de finir ses maux.*

*Le fatal limon qui l'engage,
Épuisant son activité,
Au prix même de son plumage
Assûre sa captivité.*

I O.

*Par l'essor d'une plainte vaine
Met-on ses jours en sûreté?
L'amant, à parler de sa chaîne,
Recouvre-t-il sa liberté?
Son ame en regrets consumée
Appelle un secours qu'elle craint:
C'est une indiscrette fumée
Qui trahit un feu mal éteint.*

I I.

*Le guerrier trompé par la gloire,
Maudit ses sanglans étendarts,
Mais au moindre appel de victoire,
Il court à de nouveaux hazards.
L'esclave, aigri d'inquiétude,
Loin des lieux qu'il avait quittés,
Retrouve une douce habitude
Dans des fers jadis détestés.*

12.

*L'amour m'offrirait Vénus même,
 Je la fixerais sans danger ;
 Toujours brûlant pour ce que j'aime }
 Je suis de glace pour changer.
 En te nommant ma voix s'anime,
 J'en parle à toute occasion,
 Ou pour m'avouer ta victime,
 Ou pour m'attirer ton pardon.*

13.

*Appaise tes rigueurs, ô Nice!
 Lis dans le cœur de ton amant ;
 Tu n'y verras point l'artifice
 Prendre les traits du sentiment.
 Ah ! si le tien d'intelligence
 Me laisse chanter ton retour,
 Les traits portés par la vengeance,
 Seront tous brisés par l'amour.*





QUATRIÈME PARTIE.

LE
NOUVELLISTE SUISSE,
ou
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.

T U R Q U I E .

Constantinople, le 25 Avril. La semaine dernière le ministre de Prusse, après une longue conférence avec les ministres de Vienne & de la Porte, expédia un courier à sa cour. Ce qui confirme les idées de paix, dont on se flatte, c'est la liberté rendue au résident *Obreskow* & à sa famille. On ne laisse pas de prendre ici toutes les mesures possibles pour soutenir la guerre vigoureusement. Les châteaux qui sont à l'embouchure de la mer noire, sont dans le meilleur état de défense. Une flotte de 160

bâtimens ira croiser vers Trébifonde. Malgré la diminution des habitans de cette capitale, la cherté des vivres continue toujours, ce qui entretient parmi le peuple un esprit de mécontentement très-dangereux. L'escadre que la régence de Tunis envoie au secours de la Porte a mis à la voile le 16 Avril dernier. Elle consiste en 6 vaisseaux portant 139 canons, & 1260 hommes.

R U S S I E.

Pétersbourg, le 12 Mai. Le Prince de Lobkowitz, ministre de l'empereur, a eu sa première audience de l'impératrice. Il est de même du Séraskier de Bender, qui fut fait prisonnier à l'assaut donné à cette place. Cet officier a été présenté à S. M. I. avec toute sa suite.

S U É D E.

Stockholm, le 20 Mai. Le sénat s'occupe avec la plus grande activité de diverses matières de son ressort : on y travaille à mettre en ordre les affaires qui seront portées à la diète prochaine, & les autres collègues royaux en font autant. Le roi est attendu d'un moment à l'autre.

D A N N E M A R C K.

Coppenhague, le 20 Mai. En conséquence des ordres du roi, on travaille à transformer les cimetières en places publiques; & pour que les morts n'incommodent plus désormais les vivans, les inhumations se feront pendant la nuit.

Entr'autres changemens faits dans le code criminel, les voleurs ne feront plus désormais punis de mort. La punition la plus rigoureuse pour les plus coupables, sera d'être fouettés, marqués & condamnés aux travaux publics.

L'inoculation vient d'être exécutée ici avec le plus heureux succès, sur des personnes de différens âges & de différentes conditions, nommément, Mme. la comtesse *de Wedel*, dame - d'honneur de la reine-douairière. L'épreuve de l'inoculation du bétail a réussi dans l'isle de *Wordingsbourg*, & elle doit être répétée.

P O L O G N E.

Varsovie, le 28 Avril. Le baron de *Saldein* & le prince *Wolkonski*, ambassadeurs de Russie, présentèrent au roi, le premier, ses lettres de créance, & le second, ses lettres de rappel. --- Les Confédérés paraissent avoir actuellement quelque supériorité. Ils

ne permettent à qui que ce soit de passer la Vistule, ouvrent toutes les lettres qui tombent entre leurs mains, & après les avoir lues, les referment & écrivent dessus, *ouvert par les Confédérés.*

La disette est très-grande dans toutes les provinces, & sur-tout dans la Grande-Pologne. Toutes les lettres de Podolie & de Volhynie font d'accord sur la cessation totale de la maladie contagieuse. La dévastation que ce terrible fléau a causé dans nos provinces, monte à 280 mille personnes de tout âge.

Les régimens Russes, qui étaient arrivés à Kaminieck, pour marcher en Volhynie, avaient passé le Niester le 4 Avril, & avant le 15 ils étaient aux environs de Jassy. L'armée du feld-maréchal comte de Romanzow, qui s'ébranle de toutes parts, est assez bien pourvue de vivres; mais il n'en est pas de même des détachemens répandus dans différens postes.

A L L E M À G N E.

Hambourg. Tandis que tout s'appête pour la campagne, & que toutes les forces militaires de deux grands empires se portent sur le Danube, on ne parle ici que de reconciliation entre ces deux puissances rivales. On assure, que l'on est d'accord

sur les articles préliminaires. Voici les conditions conclues sous la médiation des cours de Vienne & de Berlin : Que le Sr. Obreskow , ministre de Russie , sera remis en liberté avec toute sa famille : La Crimée sera cédée à la Russie , qui jouira aussi d'une navigation libre par la Mer-noire , ainsi que de deux isles de l'Archipel , avec la liberté du passage par le Bosphore & la Propontide : La ville de Bender & toute la Moldavie seront restituées à la Porte : La Valachie & la Transilvanie Ottomane , avec la ville de Belgrade , accordées à la maison d'Autriche : La Pologne sera divisée en quatre parties : La Prusse Polonoise , avec la ville de Dantzig , garanties au roi de Prusse ; les provinces Polonoises attenantes à la Hongrie , cédées à la maison d'Autriche ; l'Ukraine Polonoise accordée à la Russie : Le grand-duché de Lithuanie & le reste de la Pologne formeront une monarchie indépendante , dont on ne nomme pas encor le souverain. Telles sont les conjectures que l'on se permet , & qui offriront sans doute bien des changemens. En attendant , le feld-maréchal comte de Romanzow continue de faire toutes les dispositions pour établir le théâtre de la guerre de l'autre côté du Danube. Le prince Dolgorucki , à la tête d'une seconde armée , dirige sa marche

sur Oczakow. La flotte Russe se prépare aussi à franchir le détroit des Dardanelles. Les troupes Ottomanes sont toutes en mouvement, pour opposer à leurs ennemis une vigoureuse résistance.

Altona, le 20 Mai. Le roi de Danemarck, notre auguste souverain, vient de lever la défense qu'il avait faite d'exporter les grains hors du duché de Sleswick. Le roi vient d'accorder de très-beaux privilèges à un grand nombre de familles juives, qui sont sorties de Portugal, pour s'établir dans notre ville.

Berlin, le 30 Mai. La plus grande partie de ce mois a été consacrée par S. M. à faire la revue de divers régimens tant ici que dans diverses autres villes.

Hanovre, le 25 Mai. La chambre royale & électoral vient, par une ordonnance, d'affirmer les peuples de la constance invariable de S. M. à protéger, encourager & favoriser l'agriculture, à aider & récompenser les agriculteurs, à distinguer particulièrement les baillifs & autres, qui, dans les campagnes, seconderont de tout leur pouvoir les vues & les efforts du souverain.

Ratisbonne, le 1 Juin. La disette des grains a été si grande à Munich, que le pain y a manqué pendant trois jours consécutifs. Dernièrement le carrosse de l'élec-

teur fut entouré par plus de 500 personnes, qui lui criaient qu'elles n'en voulaient point à sa personne, mais qu'elles demandaient sur le champ la déposition de quelques ministres. S. A. E. promit à ces malheureux, qu'il leur ferait distribué de l'argent & du pain. Cette promesse ayant été effectuée, la foule se dissipa sans aucun désordre. On a renforcé la garnison & les gardes-du-corps.

Le baron de Karg a fait distribuer un mémoire intitulé: *Preuves que le prince régnant de Salm-Salm, Louis Otton, est fondé en droit d'exercer celui de la voix & séance pour la principauté de Salm-Salm, tant dans la diète qu'auprès du cercle du Haut-Rhin.* Cette affaire excite la curiosité générale, & l'on attend avec impatience la décision qui fixera le véritable héritier de la principauté de Salm.

Vienne. Tout paraît différer le départ de l'empereur pour la Hongrie. On ne parle que de suspension d'armes & de paix entre la Porte & la Russie. Suivant des avis certains, M. Obreskow, ministre Russe qui a été remis en liberté, est attendu de jour en jour à Semlin. --- La Porte a cédé 6000 chevaux turcs, au prix de 13 florins chacun, à L. M. I. & R, qui ont résolu d'envoyer au grand-seigneur un service de grand prix, en porcelaine de nos manufactures.

I T A L I E.

Livourne. Le comte Al. Orlow, général en chef des escadres Russes dans l'Archipel, est arrivé ici le 12 Mai. On croit que les vaisseaux de guerre Russes, qui se trouvent dans ce port, ne tarderont pas à faire voile pour leur destination.

P O R T U G A L.

Lisbonne. Le marquis de Clermont, ambassadeur de France, a présenté un mémoire, dans lequel il se plaint de la défense faite depuis peu contre l'importation de draps & étoffes de laine, fabriqués en France. On fait que les Anglais ont fait tous leurs efforts pour obtenir cette défense; mais il n'est pas sûr, qu'ils en aient toute la satisfaction qu'ils attendent.

F R A N C E.

Paris. L'édit portant règlement pour la procédure, enregistré en parlement le 17e. Mai, vient de paraître imprimé. La première partie a un titre unique, qui est : *de la procédure particulière pour l'introduction & l'expédition des causes à l'audience.* La IIde. partie est divisée en 13 titres : 1°. *De l'instruction des affaires, qui sont de nature à être jugées par écrit;* 2°. *des for-*

clusions; 3°. de la communication des productions; 4°. des incidens; 5°. des interventions; 6°. des appels, des ordonnances, des rapporteurs; 7°. de la manière de procéder aux jugemens & de leur exécution; 8°. de la remise des productions au greffe; 9°. des voyages, séjours & retours; 10°. de la liquidation & de la taxe des dépends; 11°. de la manière de se pourvoir contre la taxe de dépends; 12°. des discussions des biens, ventes & adjudications, ordre & distribution des deniers; 13°. de la taxe des fraix.

La protestation de MM. du Chatelet, à l'occasion de la séance de la surveille de la Pentecôte, tenue par les membres du nouveau parlement, est fort longue & fort détaillée. Elle n'a point été déposée au greffe, afin qu'elle ne puisse être enlevée, ainsi que la première l'a été.

Deux jours auparavant, il avait été fait au même tribunal, un procès-verbal très-fort, suivant les mêmes principes qu'il a manifesté jusques ici. La nuit du 26 au 27, des mousquetaires furent chargés de porter à 30 membres du Chatelet des lettres-de-cachet, qui les exilent en différens endroits, avec défense d'approcher de deux lieues de Paris.

Il y a quelques jours que M. le chance-

lier envoya à la chambre des comptes l'édit portant création d'appanage pour M^{gr}. le comte de Provence. Cet édit était adressé conjointement au parlement & à la chambre des comptes, qui ont coutume d'enregistrer séparément. Le nouveau parlement remplit aussi-tôt cet objet. On se flattait que la chambre des comptes paraissant ne faire aucune attention à cet intitulé, reconnaîtrait ainsi indirectement le nouveau parlement. Mais la compagnie a chargé le premier président d'écrire à M. le chancelier, pour le prier de changer l'intitulé de l'édit, en l'adressant séparément à la chambre des comptes, qui ne pouvait regarder cet édit comme vérifié au parlement, dont tous les membres sont dispersés. Le magistrat exige que la pièce soit enregistrée sans aucun changement.

Plusieurs bailliages du ressort du parlement de Paris ont refusé d'enregistrer l'édit de création du nouveau parlement. D'autres ont procédé à cet enregistrement par la précaution qu'on a prise d'écarter les membres qui y opposaient le plus de résistance. Deux membres du tribunal de Melun se sont évadés pour se soustraire aux suites de leur opposition. Le lieutenant-général & le procureur du roi de Beauvais en ont fait autant.

Le présidial de Riom en Auvergne n'ayant

pas voulu reconnaître le conseil supérieur établi à Clermont-Ferrand, ce conseil a rendu un arrêt, qui enjoint au présidial de procéder à l'enregistrement, & faute de le faire, prononce une amende de cent écu par jour pour chacun des membres dudit présidial, & solidairement, jusqu'à ce qu'ils aient obéi, & à ce contraint audit paiement jusqu'à vente des meubles. Le présidial & bailliage de Chartres a fait un arrêté dans lequel il est dit : *qu'ayant l'honneur d'être officiers de S. A. S. M. le duc d'Orléans & de Chartres, ils ne peuvent, ni ne doivent, par une conduite contraire, préjudicier aux protestations notoirement connues de ladite A. S. & des autres princes du sang, en date du 4 Avril dernier.*

Il a paru une foule d'écrits relatifs aux affaires des parlemens. On peut citer entr'autres les *Observations sur l'écrit intitulé : Protestation des princes du sang.* En voici quelques morceaux.

“ Une masse énorme de considérations
 „ usées, mais qui rachettent le mérite de la
 „ nouveauté, qui leur manque, par celui
 „ de la hardiesse qui les distingue, fonde
 „ tout l'édifice de la protestation. Le 1er,
 „ le 3e, & le 4e. article, d'où dépend la
 „ fortune de tout le système, portent uni-
 „ quement sur une supposition révoltante,

„ qui met en principe tout ce qui est en question. ”

L'édit de Décembre, dit-on, viole les loix fondamentales du royaume: le roi n'a ni le droit, ni le pouvoir de faire des loix, sans la pleine & entière délibération de ses cours pour leur enrégistrement: son autorité ne peut rien contre celle des parlemens, dont l'existence est propre & inhérente à la nation: rien n'est juste, parce que rien n'est légal sans leur aveu: celui de Paris est essentiellement la cour des pairs indestructible par la force du droit français qui le constitue; & sa destruction de fait, ensevelit sous les mêmes ruines les prérogatives de la pairie, les privilèges de la noblesse & les droits de la nation.

„ Voilà ce que les rédacteurs de la protestation ont dit; voici ce que les princes du sang auraient dû dire.

„ Un gouvernement qui réside tout entier dans la main d'un seul , ne peut avoir pour première loi fondamentale que la volonté d'un seul. Or tel est le gouvernement en France. Les faits, les exemples, les formules de nos loix, les vains efforts des parlemens, leur ambition toujours reprimée, la protestation même que je discute, qui suppose la maxime contraire & ne le prouve pas, tout le démontre. En France, le roi seul est roi, par conséquent absolu. Lorf-

» Lorsque les peuples, fatigués du droit
 » de tout oser, ont abjuré ce droit funes-
 » te, toutes les volontés particulieres se
 » sont réunies pour former une seule vo-
 » lonté publique . . . Une soumission,
 » qui serait conditionnelle, . . . serait une
 » chimère, ou plutôt un monstre en po-
 » litique; indocile comme le préjugé, flot-
 » tante comme l'opinion, personnelle com-
 » me l'intérêt, aveugle comme l'amour pro-
 » pre, elle lutterait sans cesse contre le
 » trône, & porterait l'anarchie au milieu
 » des loix.

» Il est donc absurde d'admettre en Fran-
 » ce . . . un pouvoir & un droit de résif-
 » tance. Où résiderait ce double droit?
 » dans chaque individu? chaque indivi-
 » du serait donc roi: dans la réunion de
 » plusieurs? cette réunion serait essentiel-
 » le à l'intégrité du système purement mo-
 » narchique, ou simplement passagère &
 » accidentelle. Si elle n'était qu'accidentel-
 » le, elle serait d'une faction. Si cette réu-
 » nion, était essentielle à l'intégrité de
 » la monarchie, il existerait donc un corps,
 » dans le sein de cette monarchie pure,
 » également distinct du trône & de la na-
 » tion. Ce corps toujours subsistant, au-
 » rait donc un pouvoir; ce pouvoir serait
 » subordonné, ou indépendant; s'il était

subordonné, la volonté d'un seul pré-
 vaudrait toujours; s'il était indépendant,
 la volonté d'un seul ne ferait plus la vo-
 lonté suprême; la première loi de la
 monarchie serait violée, & ce corps, quel
 qu'il fût, serait *roi*.

Qu'on s'agite tant qu'on voudra, qu'on
 se retourne dans ce cercle de raisonne-
 mens simples, il est impossible d'en for-
 tir. Si on limite le pouvoir d'un roi,
 il n'est plus indépendant; si on le divise,
 il n'est plus souverain.

Lorsqu'on prétend, que le trône est
 soumis aux loix, ou n'entend pas cer-
 tainement un pacte national, qui fixe les
 bornes de l'autorité, & détermine la me-
 sure de la soumission, il n'en existe point.
 Que faut-il donc entendre? les règles
 éternelles du juste & de l'injuste, les
 mœurs, le respect de l'humanité? Voilà
 les rois naturels de tous les hommes, &
 les maîtres des rois mêmes. Or, il ne s'a-
 git pas de savoir si un roi doit être jus-
 te. La question du moment est de savoir
 si les sujets ont droit en France de juger
 les volontés de leurs rois. . . . Les prin-
 ces eux-mêmes n'ont-ils pas dû frémir,
 en signant une protestation qui devient
 le code public de la révolte, & le for-
 mulaire national de la désobéissance; qui

5) consacre la témérité de tous les parle-
 20 mens, cite le souverain au tribunal de
 30 tous les citoyens, & soulève méthodiquement
 35 quement contre lui tous les doutes & tous
 55 les préjugés de l'indocilité

20 Mais quel est aujourd'hui le prétexte
 30 de la résistance? La *possibilité implicite*
 35 de l'abus du pouvoir donne-t-elle le
 30 droit d'en combattre explicitement l'usage
 35 légitime? . . .

20 Si par une fatalité, que le ciel sans
 30 doute ne permettra pas, nos princes de-
 30 venaient nos maîtres, de quel oeil ver-
 30 raient-il cette même *protestation*, qui
 30 leur suppose l'ame, les vus, les inté-
 30 rêts d'un tribun?

20 Cet acte calqué sur les assertions témé-
 30 raires des parlemens, confond toujours
 30 l'ordre civil avec l'ordre moral . . . En
 30 morale tout est immuablement vrai; en
 30 politique, ce qui est vérité dans un tems,
 30 peut devenir erreur dans un autre. L'an-
 30 cienne des loix civiles n'est donc point
 30 un titre *d'irrévocabilité*; les formes d'un
 30 gouvernement monarchique n'ont donc
 30 point de consistance *absolue*; . . . parce-
 30 que l'altération des principes & du ca-
 30 ractère dans une nation, amène néces-
 30 sairement de nouvelles précautions; &
 30 de nouveaux besoins

„ Or les rois feuls font les juges de ces
 „ befoins politiques. Qu'est-ce qu'un roi ?
 „ c'est la personne de l'état, l'ame univer-
 „ felle qui communique à ce vaste corps
 „ la chaleur & la vie. Tout fe meut, fe
 „ précipite ou s'arrête par fon impreflion ;
 „ la fureté, la gloire la tranquillité géné-
 „ rale, tout eft dans fa main. D'un coup
 „ d'œil il embraffe l'ensemble de la mo-
 „ narchie, il apperçoit tous les symptomes
 „ des maladies politiques ; il affermit ce
 „ qui flotte & fe défunit ; il règle, il ré-
 „ prime, il protège, il tempère, femblable
 „ à cette force cachée, qui foutient un
 „ édifice immense par l'équilibre de toutes
 „ fes parties.

„ On défie les redacteurs de citer une
 „ feule ordonnance, un feul fait puisé dans
 „ les bonnes fources, qui prouve que la né-
 „ ceffité des enrégiftremens libres . . . foit
 „ une loi fondamentale du royaume. La
 „ maxime contrairé eft invinciblement éta-
 „ blie par tous les monumens de notre
 „ hiftoire. François I, en 1528. Charles IX,
 „ en 1563 ; le chancelier de l'hôpital, en 1564 ;
 „ les états de Moulins, en 1566 ; Henri IV,
 „ en 1599 ; Louis XIII, en 1641 ; Louis
 „ XIV, en 1667 ; tous ont consacré leur
 „ indépendance, & leur fouveraineté par
 „ des déclarations précifes, que les parle-

„ mens n'ont jamais contredites. Dans les
 „ jours les plus sombres de la monarchie,
 „ dans ces tems malheureux, où l'on s'é-
 „ gorgeait au nom de Dieu, on n'insultait
 „ point le prince au nom des loix. . . .
 „ Le parlement, anglais, sous Charle VI,
 „ ligueur sous Henri IV, frondeur sous
 „ Louis XIV; (quel nom la postérité lui
 „ donne-t-elle sous Louis XV?). Le par-
 „ lement, au milieu de toutes ces erreurs,
 „ était un parlement purement monarchi-
 „ que Il répondait à Charles IX, qu'il
 „ *ne pouvait ni devait* enrégistrer la pre-
 „ miere loi, que la politique se fut permise
 „ en faveur des protestans, & après deux
 „ lettres de jussion, cette même loi, si
 „ destructive des mœurs & des coutumes
 „ dominantes, était enrégistrée. La volonté
 „ d'un *seul* à donc toujours été la seule
 „ règle de la nation.

„ Comment se persuader que les prin-
 „ ces du sang de France aient pu adop-
 „ ter toutes ces considérations prétendues
 „ nationales, tout ce pédantisme obscur,
 „ toute cette pénible métaphysique fortie
 „ avec effort de la tête retrécie de quelque
 „ jurisconsulte subalterne? Quelle situa-
 „ tion pour eux de se trouver entre le sen-
 „ timent de leur naissance & les ruses d'u-
 „ ne petite jurisprudence?

„ Qu'à-t-on dit; qu'à-t-on prétendu di-
 „ re par ces réserves & ces exceptions,
 „ dont on masque la *protestation*, & qu'on
 „ peut appeller l'hypocrisie de la fidélité?
 „ On n'enseid, dit-on, ni *protester* contre
 „ une loi, ni s'opposer à une loi qui puisse
 „ être susceptible d'être loi, ni *protester*
 „ contre une volonté qu'il soit en la puis-
 „ sance du roi de réduire en loi. . . . Non,
 „ cette scandaleuse doctrine n'est point l'ex-
 „ pression des sentimens des Bourbons;
 „ leur nom seul proteste contre l'*abus de leur*
 „ nom, . . . Ce serait pour eux, pour leur
 „ gloire, pour leurs espérances, pour la Fran-
 „ ce entière, qui défavoue ce jargon anti-na-
 „ tional, que nous pourrions protester ici
 „ contre la *protestation* même.

„ Nous pourrions nous élever *particulié-*
 „ *rement* 1^o. contre toutes ces *considérations*
 „ préliminaires destructives des vrais princi-
 „ pès de la monarchie française, & *notam-*
 „ *ment* contre la réclamation en France de
 „ la noblesse, relativement au *droit* qu'on
 „ lui attribue d'être jugée en la grand'-
 „ chambre du parlement de son ressort, la
 „ Tournelle réunie: parce que la noblesse
 „ est sans qualité, comme sans intérêt,
 „ dans l'opposition qu'on forme en son
 „ nom; sans *qualité*, puisque l'usage dont
 „ il s'agit, n'est point un droit qui lui soit

„ inhérent, mais un privilège seulement
 „ modifié: sans *intérêt*, puisque ce pri-
 „ vilège peut être rempli dans les conseils
 „ supérieurs, . . . comme il l'est en effet
 „ aux conseils supérieurs d'Alsace & de
 „ Perpignan.

„ 2°. . . Contre les *surprises* persévérantes
 „ faites à la religion & au cœur de nos prin-
 „ ces *par les personnes qui les entourent*, &
 „ évidemment par les rédacteurs de la pro-
 „ testation, en supposant que nos rois . . .
 „ n'ont qu'une autorité précaire & dépen-
 „ dante . . .

„ 3°. Contre l'effet de ces mêmes *surpri-*
 „ *ses*, qui présente *l'accès du trône fermé*
 „ *aux organes*, & suppose un monarque
 „ juste, inaccessible aux remontrances &
 „ aux représentations, parce que c'est pro-
 „ noncer que le roi n'est censé entendre
 „ que lorsqu'il cède, ce qui est indécent &
 „ absurde; parce que comme princes & les
 „ plus nobles organes de la nation, ils ne
 „ doivent pas donner l'exemple du doute
 „ sur l'équité du souverain, & que comme
 „ *sujet*, ils doivent craindre de la calom-
 „ nier.

„ 4°. Contre l'imputation de *violences*
 „ *exercées contre le parlement de Paris*, par-
 „ ce que les rois pouvant être trompés, les
 „ magistrats peuvent se tromper eux-mê-

„ mes, & qu'ils se trompent évidemment
 „ & *capitalement* lorsqu'ils défobéissent;
 „ parce que l'autorité ne violente point les
 „ rebelles, elle les punit.

„ 5°. Contre le blâme de la *confiscation des*
 „ *offices & de la destitution des officiers*; par-
 „ ce que l'une était une peine légitimement
 „ décernée & notoirement encourue, par-
 „ ce que l'autre est un droit inaltérable de
 „ la couronne, qui, sans cette sauvegarde,
 „ tomberait nécessairement aux pieds des
 „ parlemens combinés.

„ 6°. Contre la méconnaissance du parle-
 „ ment provisoirement formé des membres
 „ du conseil, celle des conseils supérieurs; ..
 „ parceque le bien public réclame contre
 „ l'aveugle sentiment qu'on prête aux prin-
 „ ces; parce que les princes & les
 „ pairs n'ont aucun intérêt à s'identifier avec
 „ des magistrats, dont la vanité ne les ho-
 „ nore point, dont le nombre maîtrise tou-
 „ jours leur suffrages, & qu'il y aurait au-
 „ tant d'illusion que de faiblesse à se croi-
 „ re frappés du même coup, qui a détruit
 „ un parlement audacieux & rebelle.

„ 7°. Enfin, contre les bornes téméraire-
 „ ment assignées au pouvoir du roi, rela-
 „ tivement à la création d'un nouveau parle-
 „ ment, que nos rois seuls sont l'unique
 „ source de tout l'ordre public, L'existence

des parlemens tient si peu à la constitution de l'état, que les édits de création de la plupart de ces corps, portent expressément qu'ils ne subsistent qu'autant qu'il plaira au souverain :

Quamdiu voluntati nostræ placuerit.

C'est donc pour l'intérêt de leur gloire, de leurs esperances, de leurs droits, que nous osons réclamer contre une protestation arrachée à leur patriotisme égaré & séduit; acte insidieux, rédigé dans l'antre de la chicane, infecté de son esprit, herissé de ses sophismes, & qui n'offre rien d'intéressant que les déplorables précautions qu'il rassemble contre le retour de nos princes à la sagesse & à la soumission. Nous n'avons pas prétendu les instruire, mais leur retracer, leurs propres sentimens, & les rassurer sur les inquiétudes, que la malignité seule a pu leur inspirer. La patrie n'est point menacée, qu'ils interrogent leur propre cœur; il leur apprendra que le sang des Bourbons ne forma jamais de tyrans; mais cette même patrie, si chère aux princes qu'elle révere, ne porte plus autour du trône que des regards de douleur. Quel spectacle pour elle de voir son roi d'un côté & ses princes de l'autre! Ah! elle les absout elle-même du serment qu'ils ont fait de la

„ protéger à ce prix, ou plutôt, elle in-
 „ voque ce serment sacré, qui les lie à ses
 „ véritables intérêts : qu'ils songent que le
 „ bonheur public est inséparable du main-
 „ tien de l'autorité, & que protéger la na-
 „ tion contre son roi, c'est la détruire.”

Outre l'écrit qu'on vient de rapporter,
 il en a paru un autre à peu-près dans le
 même style, qui a pour titre : *Lettre de St.
 Louis aux princes du sang*. Ily a eu une émeu-
 te de femmes, à l'Isle-de-Rhé, au sujet d'u-
 ne augmentation de 10 sols par tête de
 bœuf. La populace s'est soulevée à Nancy,
 mais la vigilance du magistrat a fait cesser
 les désordres. Les lettres qu'on reçoit de
 toutes les provinces, annoncent l'espéran-
 ce d'une année très-abondante en toutes
 sortes de denrées.

- Le parlement de Rennes a arrêté des re-
 montrances au fujets du lit de justice du
 13. Avril.

211

- GRANDE BRETAGNE.

- LONDRES. Le comte de Grantham est
 parti pour se rendre à Madrid, en qualité
 d'ambassadeur extraordinaire de S. M.

- Le procureur général du roi vient de
 rendre un décret de *nôli prosequi*, par le-
 quel il suspend la poursuite de l'action in-

tentée devant les magistrats de la cité, contre un des messagers de la chambre des communes, qui avait arrêté un imprimeur. Le motif allégué par le procureur général, est que toutes les procédures criminelles se faisant au nom du roi, il ne convenait pas de continuer, à la poursuite de la couronne, le procès d'un message de la chambre des communes, qui avait agi en en vertu de l'autorité de cette chambre.

Le prince de Masserano, ambassadeur d'Espagne, a donné les plus fortes assurances à nos ministres, que sa cour ne desirait rien avec plus d'ardeur que d'affermir l'amitié & la bonne intelligence qui subsistent entre elle & la cour britannique.

S U I S S E.

ZURICH. Cette république vient de perdre un de ses dignes magistrats dans la personne de M. HENRI HIRZEL, Sénateur, membre du conseil secret, & receveur des revenus ecclésiastiques, qui mourut le 21. du mois dernier, à l'âge de 62 ans. Sa place de sénateur fut donnée unanimement à M. JEAN JACQUES HIRZEL frère du défunt, qui était président de la cour des causes civiles. Ce nouveau sénateur a été remplacé dans la dignité de président de ladite cour par M. DE SCHWERZENBACH, ancien baillif de Gruningue.

au jeune littérateur les moyens de cultiver plus tranquillement les sciences qu'il aimait. Il s'exerça à la prédication en français comme dans sa langue maternelle, & il donna en faveur de la jeunesse divers cours de philosophie, de critique & de théologie. Plusieurs de ses disciples remplissent aujourd'hui les premières places dans l'église, dans l'état & dans l'université, & conservent un souvenir reconnaissant de ses bienfaits. Il disputa plusieurs chaires, & il en desservit quelques-unes avec succès en qualité de suffragant, jusqu'à ce que le sort lui adjugea en 1731 celle de logique, qu'il a remplie avec distinction. En 1741 il prononça en latin une oraison funèbre, en l'honneur de son oncle, M. *Sâmuël Werenfels*, dont la mémoire se conservera précieusement & dans sa patrie & chez les étrangers. En 1744, M. RYHNER fut nommé visiteur du collège. Il a exercé deux fois le rectorat de l'université, & huit fois il a été doyen de la faculté de philosophie.

Un caractère plein de douceur & de modestie engagèrent l'illustre défunt à mener une vie retirée. Content de remplir exactement ses devoirs, il n'ambitionna jamais d'autre gloire. Un de ses derniers ordres fut, de s'abstenir après sa mort de toute sorte d'éloge. Qu'est-ce, en effet, dit ce philosophe pra-

tique, qu'est-ce que la louange des hommes? le fruit du préjugé ou de l'intérêt. Qu'est-ce que leur censure & leur haine? l'effet de la prévention, de l'envie, ou de la méchanceté. A l'entrée de l'éternité, le vrai sage ne songe plus au jugement de ses semblables, dont il a trop souvent éprouvé la malignité. Pendant une carrière de 78 ans, M. RYHNER s'était convaincu de ces vérités importantes. Sa mort fut paisible & édifiante, comme sa vie avait été simple & utile. Il avait joui d'une santé ferme & d'un esprit sain; il conserva, jusqu'au dernier moment, ces précieux avantages. Ses yeux mourans exprimaient la douceur & le tendre intérêt d'un ami de l'humanité, la fermeté & la résignation d'un vrai chrétien.

A V I S.

Le 106e. tirage de la loterie électorale Palatine s'est exécuté le 13 Juin: les Nros. fortis de la roue de fortune sont, les 79, 35, 66, 26 & 38. Le 107e. tirage se fera le Jeudi 4e. Juillet.



tique, qu'est-ce que la louange des hommes? le fruit du préjugé ou de l'intérêt. Qu'est-ce que leur censure & leur haine? l'effet de la prévention, de l'envie, ou de la méchanceté. A l'entrée de l'éternité, le vrai sage ne songe plus au jugement de ses semblables, dont il a trop souvent éprouvé la malignité. Pendant une carrière de 78 ans, M. RYHINER s'était convaincu de ces vérités importantes. Sa mort fut paisible & édifiante, comme sa vie avait été simple & utile. Il avait joui d'une santé ferme & d'un esprit sain; il conserva, jusqu'au dernier moment, ces précieux avantages. Ses yeux mourans exprimaient la douceur & le tendre intérêt d'un ami de l'humanité, la fermeté & la résignation d'un vrai chrétien.

A V I S.

Le 106e. tirage de la loterie électorale Palatine s'est exécuté le 13 Juin: les Nros. fortis de la roue de fortune sont, les 79, 35, 66, 26 & 38. Le 107e. tirage se fera le Jeudi 4e. Juillet.





T A B L E.

I. PARTIE. ANNALES littéraires de la Suisse.	
I. <i>E</i> ncyclopédie, ou dictionnaire universel. Tome IV. Yverdon. p. 133	
II. Des intérêts & des devoirs d'un républicain, par un citoyen de Ragueuse. Genève. 8 ^o .	156
III. Confiance philosophique . . .	171
IV. Lettres sur le monachisme . . .	179
V. L'homme dangereux, comédie par M. PALISSOT . . .	180
VI. Nouvelle édition de la Ste. Bible suivant la version de M. OSTERWALD.	183

II. PARTIE. ANNALES littéraires de l'Europe.

Allemagne. Leçons de morale par GELLERT.	185
II. Traduction nouvelle des œuvres de M. le comte ALGAROTTI . . .	192
Italie. III. Essai sur les maladies des gens du monde, par M. TISSOT.	195
IV. Loix & constitutions de S. M. le Roi de Sardaigne.	195

France. V. <i>Histoire des révolutions de Corse</i> , par M. l'Abbé DE GERMANES.	199
VI. <i>Ma philosophie</i> Epitres de M. DORAT.	208
III. PARTIE. PIÈCES FUGITIVES.	
I. Réponse D'AMELIE à la lettre d'une dame de Lausanne, touchant les spectacles.	214
H. <i>Anecdote.</i>	119
III. <i>Mémoire sur un nouveau défrichement entrepris à Bienne.</i>	223
IV. <i>Retour à Nice</i> , Chançon . . .	225
IV. PARTIE. ANNALES politiques de l'Europe.	
<i>Turquie</i>	231
<i>Russie</i>	232
<i>Suède</i>	232
<i>Pologne</i>	233
<i>Allemagne</i>	234
<i>Hambourg</i>	234
<i>Altona</i>	235
<i>Berlin</i>	235
<i>Hanovre</i>	236
<i>Ratisbonne</i>	236
<i>Vienne</i>	237
<i>Italie</i>	238
<i>Portugal</i>	238
<i>France</i>	238
<i>Suisse</i>	253
<i>Avis</i>	256